



# Contrat Urbain de Cohésion Sociale

**2007 - 2009**



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

# Sommaire

<b>1. PRESENTATION DE LA VILLE DE BONDY</b>	<b>8</b>
<b>1.1 Le territoire</b>	<b>8</b>
1.1.1 Une bonne desserte en transports	8
2.1.2 Un territoire écartelé	8
<b>1.2 La population bondynoise</b>	<b>9</b>
1.2.1 Une commune en pleine croissance	9
2.2.2 Une population jeune	9
1.2.2 Présentation de l'aspect Educatif autour du Réseau Education Prioritaire(REP)	11
1.2.2.1 Les établissements du REP :	11
1.2.2.2 Présentation des élèves	11
1.2.2.3 L'encadrement :	11
1.2.3 Une population quelque peu fragile	12
<b>1.3 Les aménagements</b>	<b>14</b>
1.3.1 Les équipements	14
1.3.1.1 Les équipements sportifs de la ville de Bondy :	14
1.3.1.2 Les équipements de santé	14
1.3.1.3 Les équipements culturels	15
1.3.2 Un habitat constitué majoritaire de logements collectifs	15
1.3.3 Un dynamisme local réel	16
1.3.3.1 une collectivité locale volontaire avec des moyens limités	16
1.3.3.2 Un développement économique à promouvoir.	16
<b>1.4 Deux questions majeures : la santé et les incivilités</b>	<b>16</b>
1.4.1 L'Etat de santé de la population Bondynoise	16
2.2.4 Les incivilités	17
<b>2. PRESENTATION PAR QUARTIER</b>	<b>18</b>
<b>2.1 Analyse des quartiers Nord</b>	<b>18</b>
2.1.1 Les équipements	18
2.1.2 Caractéristiques de la population	18
<b>2.2 Analyse du quartier Blanqui</b>	<b>18</b>
2.2.1 les équipements	18
2.2.2 Caractéristiques de la population	19
2.2.3 La sécurité	19
<b>3. RAPPEL DES POLITIQUES MENEES</b>	<b>19</b>
<b>3.1 La politique de la ville à Bondy : une continuité de l'intervention publique</b>	<b>19</b>
<b>3.2 Le bilan du Contrat de ville 2000/2006</b>	<b>20</b>

3.2.1	Assurer l'équilibre social	20
3.2.2	Optimiser le dynamisme économique	20
3.2.3	Améliorer la qualité du cadre de vie	21
<b>3.3</b>	<b>Remarques et bilan pour 2000/2006</b>	<b>22</b>
<b>4.</b>	<b>PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS</b>	<b>28</b>
<b>4.1</b>	<b>Objectif 1 - Renforcer les politiques de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation</b>	<b>28</b>
4.1.1	L'emploi	28
4.1.2	Développement économique	30
<b>4.2</b>	<b>Objectif 2 : Améliorer la réussite scolaire et sociale en lien avec les familles</b>	<b>31</b>
4.2.1	Le volet proposé par l'Education Nationale	31
4.2.1.1	Les établissements concernés :	31
4.2.1.2	Orientations liées au volet « Education » :	31
4.2.1.3	Déclinaison des objectifs opérationnels du CUCS :	31
4.2.2	Les actions plus particulièrement portées notamment de la commune en matière d'éducation	32
4.2.3	Promouvoir l'émancipation des jeunes	33
4.2.4	Conforter la fonction parentale	34
<b>4.3</b>	<b>Objectif 3 - Assurer la mixité et l'équilibre des territoires à travers l'amélioration de l'habitat et de l'environnement urbain</b>	<b>35</b>
4.3.1	L'accompagnement du PRU	35
4.3.2	Le renforcement de l'implication citoyenne	36
<b>4.4</b>	<b>Objectif 4 : Prévenir les risques sanitaires</b>	<b>37</b>
4.4.1	Développer l'éducation à la santé	37
4.4.2	Faciliter l'accès aux soins et aux droits pour les personnes les plus en difficultés.	37
4.4.3	Lutter contre les conduites dangereuses	37
4.4.4	Le service municipal de santé	37
4.4.5	L'Atelier Santé Ville	37
<b>4.5</b>	<b>Objectif 5 : Prévention de la délinquance, développement de la citoyenneté et du lien social</b>	<b>39</b>
4.5.1	La violence scolaire	39
4.5.2	Prévention de la délinquance	39
4.5.3	Restaurer la mixité homme-femme et prévenir les violences à l'égard des femmes	39
4.5.4	Promouvoir la citoyenneté et l'accès au droit	40
4.5.5	Promouvoir la citoyenneté par les activités culturelles et sportives	40
4.5.6	Promouvoir la sécurité en lien avec le CLSPD	40
4.5.7	Favoriser l'intégration des populations d'origine étrangère	41
<b>5.</b>	<b>LE PILOTAGE STRATEGIQUE DU CONTRAT.</b>	<b>42</b>
<b>5.1</b>	<b>Les organes de pilotages et les organes techniques.</b>	<b>42</b>
5.1.1	Le comité de pilotage	42
5.1.2	Le comité technique	42
5.1.3	Le chef de projet CUCS	42
<b>5.2</b>	<b>Pilotage des volets thématiques</b>	<b>42</b>
<b>5.3</b>	<b>Programmation annuelle et pluriannuelle</b>	<b>43</b>
5.3.1	Programmation annuelle	43
5.3.2	Convention pluriannuelle	43
5.3.3	Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances	43

<b>6.</b>	<b>L'EVALUATION</b>	<b>44</b>
<b>6.1</b>	<b>L'importance de l'évaluation</b>	<b>44</b>
<b>6.2</b>	<b>L'évaluation par le chef de projet CUCS</b>	<b>44</b>
<b>6.3</b>	<b>Les indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers</b>	<b>44</b>
<b>6.4</b>	<b>La connaissance des publics</b>	<b>45</b>
6.4.1	Qui sont-ils ?	46
6.4.2	Comment s'impliquent-ils ?	46
6.4.3	Mise en place d'un dispositif de suivi des personnes dans le temps	46
6.4.4	Modalités de « recrutement »	46
<b>6.5</b>	<b>L'évaluation par thématique</b>	<b>47</b>
6.5.1	L'évaluation du développement économique	47
6.5.2	L'évaluation de la réussite scolaire en lien avec la famille	47
6.5.3	L'évaluation de l'habitat et cadre de vie	47
6.5.4	L'évaluation pour la santé	47
6.5.5	L'évaluation pour la citoyenneté et la prévention de la délinquance	48
6.5.6	L'évaluation de la sécurité	48

## INTRODUCTION

La politique de la ville est une démarche contractuelle par laquelle l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et durable ainsi que de renouvellement urbain.

Il s'agit d'une politique de réparation qui vient compléter les dispositifs de droit commun sans pour autant s'y substituer. Elle a donc vocation à conforter les politiques sectorielles à favoriser la mise en cohérence des actions menées soit sur un secteur géographique particulier, soit vers un public spécifique afin de créer un « effet levier » et ainsi de créer les conditions de réussite pour ces quartiers et leur population. Son objectif premier est le développement équilibré de la ville permettant l'intégration harmonieuse de toutes ses composantes en luttant contre les processus de ségrégation de certains territoires.

Le document propose une présentation générale de la commune, de ses habitants puis une vision plus précise des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

### *Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire ?*

La classification de ces quartiers en territoires prioritaires est proposée par la Direction Interministérielle à la Ville (DIV) après l'examen des IRIS<sup>1</sup>, c'est à dire des données sociales réalisées par l'INSEE. Seuls les IRIS dont le revenu médian est inférieur à 75% de la médiane de l'unité urbaine (18 355 €/an) sont définis comme des « IRIS en difficultés », soit sont considérés fragiles les foyers fiscaux dont le revenu moyen est inférieur à 13 766,25€/an (1 147 €/mois).

En 2002, le revenu moyen des habitants de Bondy est estimé à 12 388 Euros/an tandis que celui des habitants des quartiers en ZUS à Bondy est de 7 939 Euros/an soit moins de 700 Euros par mois et par unité de consommation.

Au regard de la carte jointe, il est à noter une réelle concentration des IRIS « en difficulté<sup>2</sup> », en rose sur la carte, au sein des deux zones urbaines sensibles (ZUS Nord de Bondy et Blanqui ). D'autre part, on voit aussi se distinguer sur des périmètres encore plus restreints (en bleu) les zones à forte exclusion<sup>3</sup>.

Enfin, les données sur le revenu des familles<sup>4</sup> fait apparaître que la ZUS positionnée sur les quartiers Nord de la commune concerne 11 154 personnes sur les 53 000 habitants de la commune soit 21% de la population bondynoise.

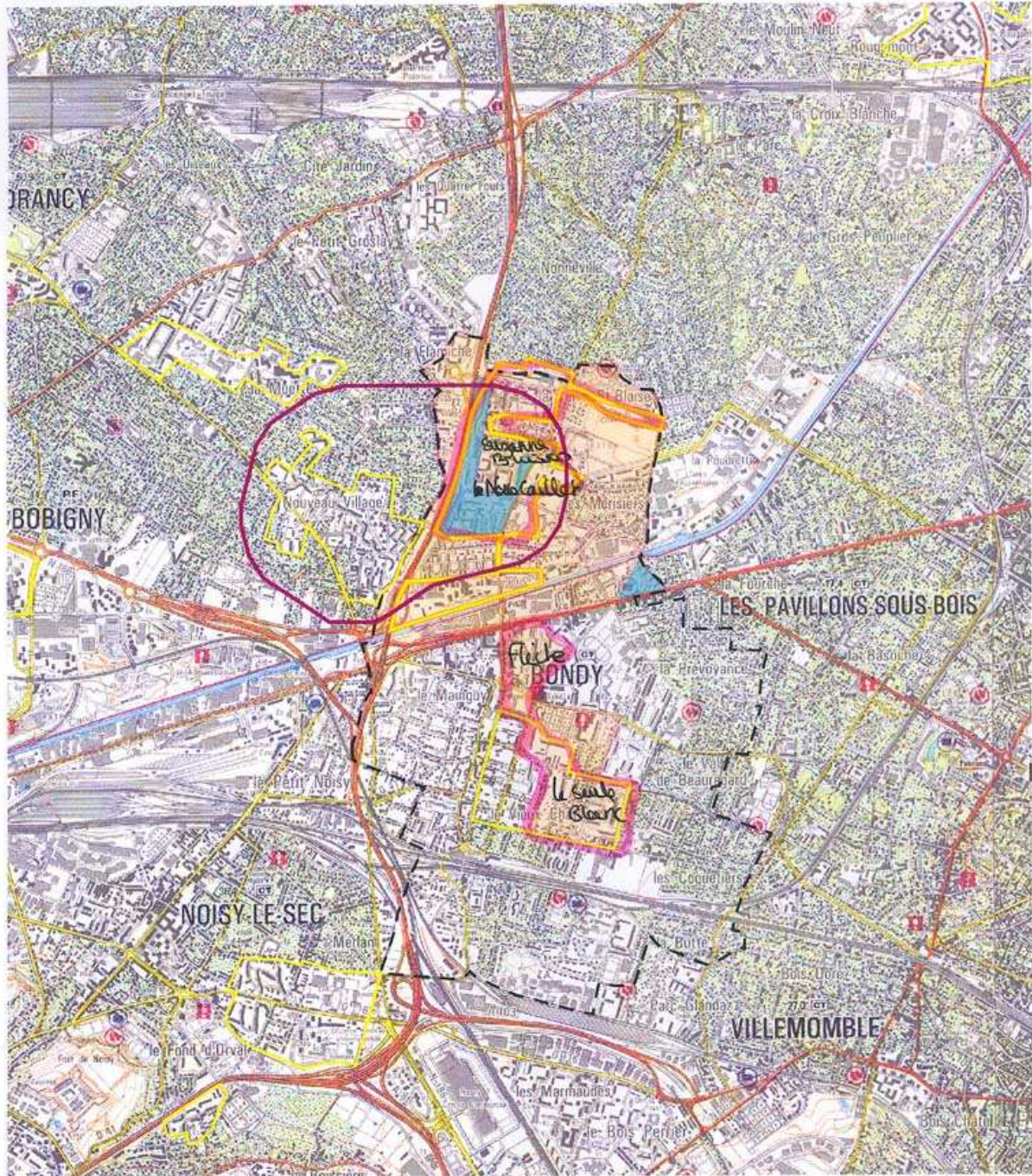
---

<sup>1</sup> Indicateurs réalisés en fonction des revenus fiscaux des ménages constatés en 2002 selon les données INSEE-DGI.

<sup>2</sup> C'est-à-dire un revenu mensuel inférieur à 1 147€/mois par foyer fiscal.

<sup>3</sup> Mesure de l'exclusion : taux de chômage X taux chômage des moins de 25 ans X taux de non diplômés RP 1999.

<sup>4</sup> Données revenus, SIG Ville – DIV, réalisation Elogys & Frankconcept



- Commune
- ZUS
- ZFU

**Points de fragilité\***

- Surreprésentation des ménages potentiellement bénéficiaires de minima sociaux

**Iris en difficulté\*\***

- IRIS dont le revenu médian est inférieur à 75% de la médiane de l'unité urbaine

**Indice de risque d'exclusion des ilots des IRIS en difficulté**  
(Taux de chômage x Taux de moins de 25 x Taux de non-diplômés NP 1999)

- Particulièrement élevé (148 000 - 888 890)
- Très élevé (50 000 - 148 000)
- Autre (0 - 50 000)

Revenu médian de l'unité urbaine en 2002 : 18355 €  
 Potentiel fiscal 2003 de la commune : 519,42 €  
 Population communale : 46829  
 Nombre d'Iris en difficulté : 11  
 Population des Iris en difficulté : 21681 (46,3 %)  
 Population des ZUS de la commune : 15526 (33,15 %)

\*Traitement INSEE: Fichiers fiscaux et autres (déclarations de revenus, répertoire des logements et taxe d'habitation) de l'année 2002 (cf Note)  
 \*\*Source : revenus fiscaux des ménages année 2002 INSEE-DGI

**volume 1**  
**DIAGNOSTIC**

# 1. PRESENTATION DE LA VILLE DE BONDY

## 1.1 Le territoire

### 1.1.1 Une bonne desserte en transports

La ville de Bondy est située dans la petite couronne de la Région parisienne (9 km de Paris), au centre du département de la Seine-Saint-Denis. Elle représente l'Est de la Région parisienne avec ses forces industrielles et ses faiblesses en matière d'équipement public et de desserte. La ville est par ailleurs membre de l'ACTEP (l'association des communes et territoires de l'Est de Paris).

Bondy bénéficie de dessertes spécialement privilégiées sur le plan routier et autoroutier.

En effet : L'autoroute A3 permet d'accéder à la ville par les échangeurs de BONDY, RN3 et BONDY Nord, la RN3 assure une excellente desserte de MEAUX et un accès direct à la porte de PANTIN, la RN186 mène en direction de BOBIGNY et de SAINT-DENIS, et en direction de la RN302 à ROSNY-SOUS-BOIS vers le Sud, à partir du Pont de BONDY.

L'offre de transports en commun est également importante. Sur la commune de Bondy, on note :

- Des bus desservant les villes de Bobigny-Aulnay (n° 615) et Aubervilliers (n°134 et 234)
- Le bus (n° 351) qui permet de rejoindre Nation en 20 minutes et se rend jusqu'à Roissy aéroport Charles de Gaulle,
- Le bus (n°346) qui offre un accès à Rosny 2 Nord et à la ville de Blanc Mesnil,
- Le tramway T1 qui dessert la commune de Bondy mais aussi celle de Noisy-le-Sec, Bobigny, Drancy, La Courneuve et Saint-Denis,
- Le tramway des coquetiers qui relie les gares d'Aulnay-sous-bois et de Bondy,
- Un TUB (transport urbain bondynois).

### 2.1.2 Un territoire écartelé

La traversée de ces infrastructures lourdes (RN3, A3, Voie ferrée, Canal) divise la ville en trois secteurs, qui ont accentué le morcellement entre les différents quartiers.

Le territoire de la commune est ainsi fortement marqué par les différentes étapes de son développement qui ont conduit à la formation de tissus urbains très diversifiés. Cette spécificité bondynoise est présente aussi bien d'un point de vue territorial et urbanistique qu'au niveau des populations.

La ville de Bondy souffre ainsi d'un déficit de centralité, d'unité et d'identité.

- Au nord de la RN 3 ; route nationale de chalandise qui voit passer plus de 60 000 véhicules jour entre le pont de Bondy et le carrefour Pasteur, et du Canal de l'Ourcq seule voie d'eau traversant la commune, mal mis en valeur alors qu'il constitue une opportunité en termes d'aménagement pour les activités et les loisirs, le secteur Nord concentre un parc social important (2 598 logements sociaux) pour une population globale évaluée à 10 299 habitants au recensement de 1999.

La population de moins de 20 ans représentait alors 33,5 % de la population. Le pourcentage de population d'origine étrangère y est élevé : 26,8%.

- Entre la RN 3 et la ligne SNCF, le Centre de la Ville se compose d'un tissu pavillonnaire plutôt ancien et de quelques grands ensembles sociaux sensibles : la cité Blanqui (982 logements) et la cité De Lattre (450 logements).

- Au Sud de la voie ferrée Paris-Strasbourg se trouve un quartier à dominante pavillonnaire comportant un seul ensemble d'habitat social « La Sablière » (376 logements).

A ces coupures s'ajoute la fracture créée par l'A3 Paris-Lille et la ligne SNCF de la grande ceinture ; laissant des quartiers excentrés par rapport au reste de la ville.

Seulement deux voies d'accès relie le Nord de la Ville au Centre Ville : la Route d'Aulnay/Henri-Varagnat et l'avenue du 14 Juillet ; et pour le Sud un seul pont de franchissement relie l'autre côté des voies ferrées.



Les deux quartiers Nord et Sud sont donc déconnectés du Centre Ville car les coupures sont fortes. Les populations se sentent cloisonnées et prises dans une logique d'isolement.

De plus, se superposent l'enclavement et l'illisibilité de l'espace public ainsi qu'une absence de lien symbolique et physique à l'environnement, exception faite de la replantation du bois de Bondy qui offre une possibilité de poumon vert pour ce quartier.

Enfin, on note la présence de sites délaissés ou déficients, ou le passage piéton sous l'autoroute qui reflètent un défaut de valorisation du foncier.

La ville de Bondy a donc besoin de trouver son identité, une centralité et d'amorcer une reconquête urbaine de ses quartiers. Il convient de construire l'unité de la ville et la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Sur un plan social et humain, le principe d'égalité des citoyens devant le service public, mais aussi par rapport à l'ensemble des services et équipements urbains (transports, espaces verts, santé, petite enfance, commerces, activités...) est un des axes majeurs dans lequel la municipalité souhaite continuer investir.

Forte de cette diversité qui la caractérise et afin d'offrir à ses habitants un service équivalent quel que soit leur positionnement, la ville de Bondy, réaffirme sa volonté de rallier, au sein d'un territoire uni, les différents quartiers qui la composent, l'objectif est bel et bien de rééquilibrer la ville, la présence de services publics, d'équipements, de qualité de vie.

Pour la réaliser, la ville doit trouver comment restructurer ces quartiers pour organiser les déplacements, créer ou conforter des lieux fédérateurs dans une optique de vitalité urbaine impliquant leur ouverture sur le reste de la ville ? C'est un des enjeux affirmés par le projet de renouvellement urbain formalisé dans le cadre de la convention ANRU signée le 6 novembre 2006.

## **1.2 La population bondinoise**

### ***1.2.1 Une commune en pleine croissance***

Au sein de la population active de Bondy en 1999 : les ouvriers et employés représentaient respectivement 28,3% et 36,4 % et les inactifs 40% pour 13, 3% de cadres et professions intermédiaires. La population active de Bondy est donc majoritairement composée d'ouvriers et d'employés.

Sur la population totale en 1999, on comptait également 18,5% de **population étrangère**.

L'intégration des populations étrangères et d'origine étrangère passe par la maîtrise de la langue et la connaissance de la société française, mais aussi par notre capacité collective à comprendre l'histoire de chacun, à aider les enfants à se repérer dans leur patrimoine culturel afin de construire leur identité.

### ***2.2.2 Une population jeune***

La commune de Bondy connaît une croissance démographique récente et forte : en 1999, la population bondinoise est de 46 826 habitants et réévaluée à 53 000 habitants au recensement partiel de 2004.

La proportion de personnes âgées (75 ans et plus) est moins importante dans le périmètre de la ZUS quartier Nord (3,9%) que le reste de la commune (5,3%). La ZUS quartier Nord concentre davantage de grands ménages (9,5%) que dans le reste de la commune (5,4%), mais à l'inverse la proportion de personnes seules est inférieure de 3 points dans la ZUS.

La population des moins de 20 ans est très marquée dans le périmètre de la ZUS quartier Nord : 33,5% de la population contre 28,2% pour les autres quartiers.

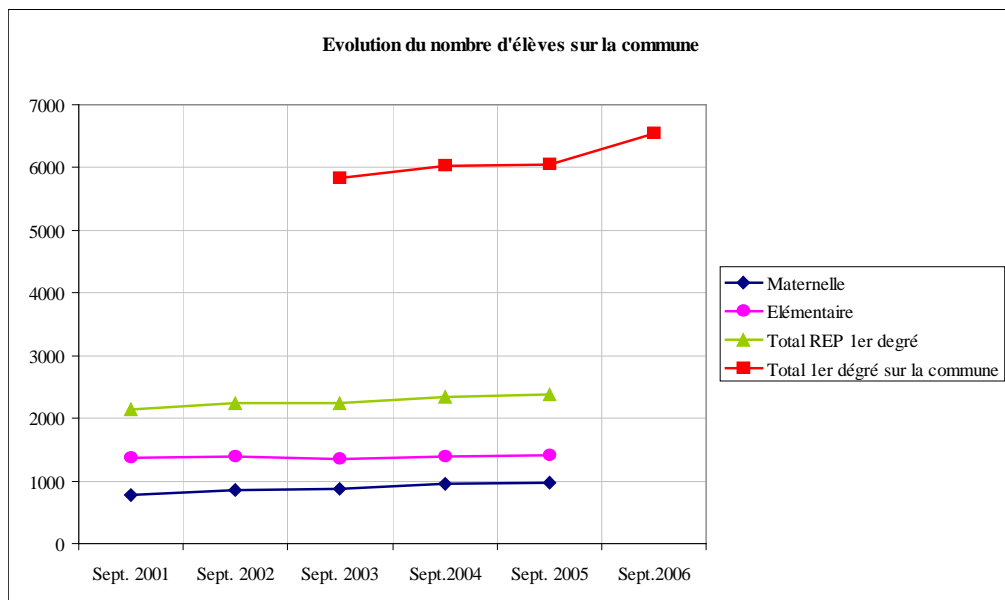
- **Détail des inscriptions solaires pour 2006 / 2007<sup>5</sup>**

	Public	Privé		Total
		Assomption	M.Coutrot	
<b>Primaire</b>				
Maternelle	2 477	82	7	2 566
Elémentaire	3 670	272	37	3 979
<b>s/ Total (A)</b>	<b>6 147</b>	<b>354</b>	<b>44</b>	<b>6 545</b>
<b>Secondaire</b>				
Collège		275	39	314
Collège H. Sellier	495			495
Collège J. Renoir	400			400
Collège J. Zay	772			772
Collège P. Brossolette	485			485
Collège P. Curie	425			425
<b>s/Total (B)</b>	<b>2 577</b>	<b>275</b>	<b>39</b>	
Lycée professionnel		311	6	317
Lycée technique		144		144
L.E.P Léo Lagrange	500			500
L.E.P M. Pagnol	430			430
Lycée J. Renoir	1 400			1 400
<b>s/ Total (C)</b>	<b>2 330</b>	<b>455</b>	<b>6</b>	<b>2 791</b>
<b>Total Général (A+B+C)</b>	<b>11 054</b>	<b>1 084</b>	<b>89</b>	<b>12 227</b>

La ZEP regroupe 8 établissements primaires et collège, a été mise en place dès 1991 dans la partie Nord de la ville.

En 1999, s'est ajouté le dispositif REP recouvrant le quartier précédemment en ZEP, c'est-à-dire l'ensemble des écoles qui alimentent le collège Jean Zay. Les quartiers du nord de la ville sont en Réseau d'Éducation Prioritaire (R.E.P) ainsi que l'école Pasteur.

- **Evolution des effectifs des élèves et des dispositions d'encadrement s sur le Nord de la commune**



Le graphique met en exergue la progression constante du nombre d'élèves sur la commune ainsi qu'au sein du quartier Nord, dont les établissements scolaires sont regroupés au sein du Réseau d'éducation prioritaire.

<sup>5</sup> Données statistiques élaborées par le service Education

## 1.2.2 Présentation de l'aspect Educatif autour du Réseau Education Prioritaire(REP)

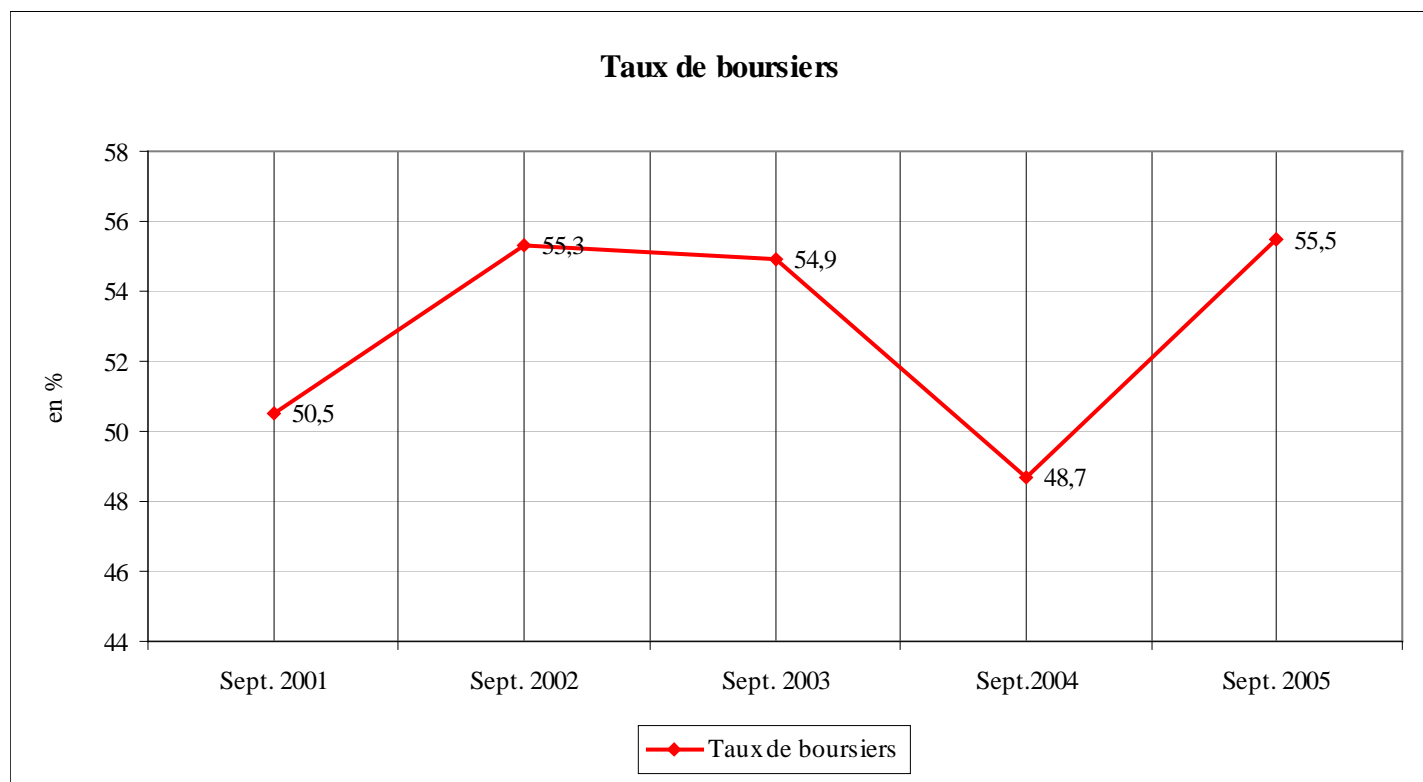
### 1.2.2.1 Les établissements du REP :

Pour le 1<sup>er</sup> degré il s'agit des établissements suivants :

- 4 écoles maternelles : Terre Saint Blaise, Noue Caillet, Jean Zay et Pasteur
- 5 écoles élémentaires : Albert Camus, Noue Caillet, Boulloche, Terre saint Blaise, Pasteur
- 8 écoles maternelles y sont associées ainsi que 7 écoles élémentaires associées

Pour le 2<sup>d</sup> degré il s'agit du collège Jean Zay. Ce collège est constitué à 100% des élèves qui ont suivi leur scolarité au sein des établissements du 1<sup>er</sup> degré situé au sein du REP.

### 1.2.2.2 Présentation des élèves



La proportion d'élèves boursiers est importante et en augmentation. Elle atteint en 2005 près de 55% des élèves fréquentant le collège Jean Zay.

Ces éléments permettent de cerner un peu plus précisément le profil des populations situées au nord de la commune, et le contexte social de ces quartiers.

### 1.2.2.3 L'encadrement :

Le nombre moyen d'élèves par classe illustre l'effort d'encadrement réalisé par l'éducation nationale notamment par un nombre d'heures affectées conséquent. Le nombre d'élèves par classe permet aussi de mettre en exergue les conditions d'études des élèves et par conséquent, les moyens qui sont mis à disposition pour leur réussite scolaire.

#### • **Nombre moyen d'élèves par classe ou division**

	Sept. 2001	Sept. 2002	Sept. 2003	Sept. 2004	Sept. 2005
maternelle	24,2	25,1	24,4	24,5	25,5
élémentaire	22,4	22	22,2	22,8	22,9
collège	21	20,7	20,5	23,3	21,2

Pour l'année scolaire 2006-2007, Bondy a été retenu comme réseau « ambition réussite » dans le cadre de la relance de l'éducation prioritaire. Ce réseau se structure autour du collège Jean Zay et de ses écoles de

secteur. Il devrait permettre de faciliter la continuité et le suivi des parcours individuels tout en renforçant les moyens humains.

En matière de réussite scolaire, les derniers résultats des évaluations nationale et départementale de 6<sup>ème</sup> sur les ZEP font apparaître en français, un écart de -7,9% par rapport à la moyenne départementale et de -17,43% par rapport à la moyenne nationale, et en mathématiques de -9,60% par rapport à la moyenne départementale et -16,39% par rapport à la moyenne nationale.

Par ailleurs, en 2005, les élèves ayant deux ans ou plus de retard en 6<sup>ème</sup> représentaient 5% et en 3<sup>ème</sup> 14,9%. Enfin, 75,9% des collégiens REP proviennent de CSP défavorisées.

D'autre part, les diplômés sont moins nombreux au sein de la ZUS quartier Nord qu'à l'échelle de la ville et ce, quel que soit le niveau de diplôme considéré (dans la ZUS quartier Nord, 34,5% des 15 ans et plus ne possèdent aucun diplôme contre 24% sur le reste de la commune).<sup>6</sup>

La rupture scolaire est également un phénomène présent à Bondy, il est complexe et trouve ses racines dans un ensemble de difficultés d'ordre scolaire, mais aussi d'ordre familial et social. Défiance à l'égard de l'école, manque d'intérêt pour le savoir, absentéisme... Aussi, il paraît nécessaire de mieux traiter ce phénomène.

Enfin, concernant la scolarité, il faut prendre en compte l'environnement familial de l'enfant. En effet, il convient d'examiner les difficultés scolaires des élèves dans leur ensemble en les envisageant dans leur contexte familial. La parentalité, le lien entre les parents, enfants, enseignants et associations locales est indispensable.

La ville de Bondy et plus particulièrement les quartiers ZUS concentrent donc une majorité d'élèves provenant d'un milieu défavorisé, souvent issus de familles d'origine étrangère ou/et souvent de familles nombreuses. Ces éléments nous incitent à un accroissement des moyens sur les groupes scolaires, collèges et lycée pour tenter de donner autant de chances de réussite scolaire aux jeunes Bondynois qu'aux autres élèves.

### **1.2.3 Une population quelque peu fragile**

Au regard de l'étude réalisée sur la composition des foyers au regard des données de la taxe d'habitation (TH)<sup>7</sup>, 68,5% des foyers bondynois sont exonérés ou dégrévés alors que la moyenne départementale se situe à 59%. La ville de Bondy est ainsi au même rang que des communes comme Le Blanc-Mesnil (64,28%), Aubervilliers (68,9%), Villetaneuse (68,27%) et l'Ile-Saint-Denis (65,4%). Cette statistique se décompose en 21,9% des foyers non imposés et 47% de foyers dégrévés<sup>8</sup>. Cette même étude précise que sur les quartiers de la Noue-Caillet, de Terre Saint Blaise, le taux d'exonération partiel, total et de non-imposition aux impôts locaux est de 83% et de 74% sur les quartiers de Merisiers et de 14 juillet.

En ce qui concerne « la pauvreté de la population », d'après une typologie construite par l'Insee à partir des données de la CAF et des revenus fiscaux (DGI), Bondy rentre dans la catégorie des villes d'Ile-de-France où la pauvreté est forte à très forte<sup>9</sup> :

- 55% des ménages de Bondy ont au moins un de leur membre qui bénéficie d'une prestation de la CAF.
- 42% des allocataires de la CAF résidant à Bondy vivent malgré ces aides sous le seuil de pauvreté.
- 19 % des allocataires de la CAF vivent au-dessus du seuil de pauvreté grâce à ces aides.

Il est nécessaire de relativiser cette statistique car la population bondynoise est hétérogène et l'écart entre les foyers les plus aisés et ceux les plus en difficulté est important. Cette disparité se retrouve au sein du territoire communal. Si l'on regarde la carte initialement proposée pour la définition des territoires prioritaires, on constate que 21% de la population est concernée par une situation de pauvreté.

<sup>6</sup> Données Education Nationale 1999

<sup>7</sup> Etude réalisée par le cabinet Territoires et Conseil, 5 octobre 2006

<sup>8</sup> Sont non imposés à la TH les RMistes, les personnes de + de 60 ans seules ou avec un conjoint ou une personne à charge, les foyers dont les revenus et la situation familiale (nombre de personne dans le foyer fiscal, enfants, adultes, revenus) justifient un dégrèvement total.

<sup>9</sup> Données statistiques transmises par secteur santé

D'autre part, le taux de chômage à Bondy est supérieur à celui du département (17,06% contre 11,7%). La ZUS quartier nord enregistre un taux de chômage de 24,2% contre 17,06% sur le reste de la commune. En décembre 2004, Bondy comptait **3 687 demandeurs d'emplois** dont 34 % chômeurs de longue durée. En septembre 2005 pour l'ensemble de la commune, le chômage s'élevait à **3 449 personnes**, 35,3% étant classées par l'A.N.P.E en demandeurs d'emploi longue durée. En 2006, il s'élevait à **3 410 demandeurs d'emplois** dont 517 de moins de 25 ans, 2330 de 25 à 49 ans et 563 de 50 ans et plus.

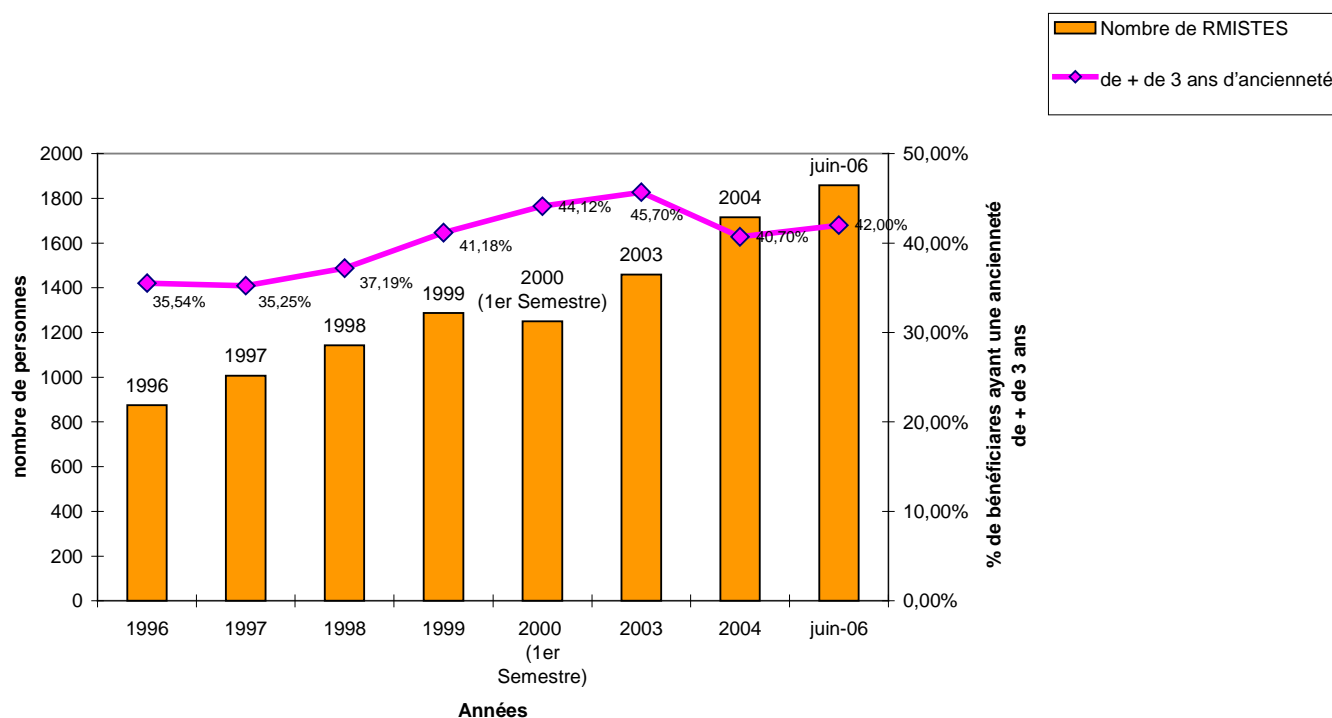
**Depuis 2004, une baisse de 277 demandeurs d'emploi est à constater.**

Le chômage des jeunes au sein de la ZUS quartier nord est particulièrement préoccupant, atteignant un taux de 36,2% pour les 15-24 ans. A ce titre, 1 909 jeunes ont été accompagnés par la Mission Locale en 2005 dont 819 nouveaux, ce chiffre connaît une forte augmentation, précisément 150 de plus qu'en 2004.

La montée en charge des jeunes suivis par la Mission Locale révèle aussi un plus grand dynamisme, d'une plus grande efficacité de son action et d'un changement profond des méthodes d'approche de la problématique des jeunes en recherche d'emploi.

### Evolution des RMistes

**Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI sur la commune**



On constate, l'augmentation du nombre de RMISTES depuis l'ouverture du service Bondy Insertion en 1996. Il est à noter que la forte augmentation rencontrée en 2006 est aussi due aux réformes du mode d'indemnisation du chômage qui tend à orienter nombre de demandeurs d'emploi de plus de 3 ans vers le RMI. Par ailleurs, la courbe rose marque le travail réalisé en matière de réinsertion. Car le nombre de Rmistes de plus de trois ans est en baisse et demeure inférieur au pourcentage départemental ( 45,17%), ce qui signifie que leur insertion est en hausse.

### Pourquoi ce chômage ?

Pour expliquer ce chômage, de nombreuses pistes peuvent être explorées.

On peut tout d'abord penser que l'offre en matière de formation (formations qualifiantes, professionnalisantes...) ne correspond pas toujours aux réalités du département et de la commune, une

inadéquation existe alors entre les emplois disponibles, les compétences et les diplômes présents sur le territoire.

On peut aussi penser que la population étrangère ou en difficulté maîtrise mal forcément les savoirs de base et n'a pas forcément bénéficié de formations professionnelles adaptées, elle se retrouve donc en difficulté sur le marché du travail. Par ailleurs on peut imaginer aussi pour les enfants que ce déficit de maîtrise des savoirs de base est une difficulté dans les mécanismes de transmission du savoir (suivi parental des devoirs, implication dans la scolarité de l'enfant).

D'autres n'ont pas bénéficié d'une bonne orientation ou encore certains jeunes issus de ZUS n'ont pas intégré les codes de l'entreprise et sont donc exclus du marché du travail.

Des jeunes qui se situent en situation de déscolarisation précoce. Les modes d'exclusion encouragent parfois la sortie du système scolaire dès 12 – 13 ans. D'autre part une réelle absence de dispositif existe pour les 16/18 ans, qui sont hors l'école et encore trop jeunes ou pas assez déscolarisés pour bénéficier des dispositifs comme « l'école de la Deuxième Chance ».

Par ailleurs il existe aussi un phénomène de discrimination envers les personnes d'origine étrangères ou étrangères mais aussi envers les jeunes issus de quartiers sensibles. Ce phénomène ajoute une difficulté supplémentaire dans la recherche d'emplois.

Enfin, l'activité économique sur le territoire étant plutôt faible, cela nécessite de chercher un emploi hors du territoire, or toutes les personnes n'ont pas la capacité de le faire et sont donc face à un nombre d'offres d'emploi très restreint.

## 1.3 Les aménagements

### 1.3.1 Les équipements

#### 1.3.1.1 Les équipements sportifs de la ville de Bondy :

##### **Quartier Nord :**

- Terrain de football stabilisé pour pratique libre (terrain rouge)
- Palais des Sports, 1 grand gymnase et 1 petit gymnase avec rings de boxe, 1 petite salle de gym.
- Ecole Terre saint Blaise, un petit terrain de football stabilisé pour pratique associative

##### **Quartier Centre :**

- Piscine Michel Beaufort avec 2 bassins, 1 grand et 1 petit, 1 salle d'escrime à l'étage.
- Boulodrome André Rémond.
- Complexe Léo Lagrange, 1 gymnase, 1 terrain de football stabilisé, 1 terrain de football en herbe, 1 piste d'athlétisme, 1 aire de tir à l'arc, 1 aire de lancer.
- Stade Maurice Petitjean, 4 courts de tennis couverts, 7 courts de tennis extérieurs, 1 dojo.
- Gymnases Aiache, 1 grand gymnase et 1 petit, 1 terrain de hand et 1 terrain de basket extérieurs, 1 future salle de danse.
- Gymnase Salengro, 1 gymnase et un petit terrain de football stabilisé extérieur.

##### **Quartier Sud :**

- Stade Robert Gazzi, un terrain de football stabilisé, 1 terrain de hand extérieur.
- Piscine Tournesol, 1 bassin.
- Gymnase Pierre Curie, 1 gymnase.

#### 1.3.1.2 Les équipements de santé

Il existe sur la commune une bonne couverture sanitaire par le réseau public avec :

- un hôpital de l'Assistance Publique, hôpital universitaire Jean Verdier (canal),
- un Centre Municipal de Santé « Henri Tauleigne », (centre)
- une maison de retraite publique (Noue Caillet) et une maison de retraite privée
- trois centres de Protection Maternelle et Infantile,
- un service de soins infirmiers à domicile,
- un établissement de soins (Noue Caillet)
- un omnibus pour le public précaire n'ayant pas forcément accès aux soins
- un secteur psychiatrique (attaché au secteur 14), (Ville Evard)
- Centre d'accueil pour poly-handicaps (Hendas) (chemin de Groslay) ;

- des permanences de médecins de Jean Verdier espace social Balavoine
- 57 médecins généralistes installés à Bondy (soit 10,4 pour 10 000 habitants contre 7,9 en Seine-Saint-Denis) mais ils se concentrent au centre de la ville.
- Le ratio praticiens médicaux et paramédicaux pour 5000 habitants qui s'élèvent à 9,4.

### 1.3.1.3 *Les équipements culturels*

Il existe sur la commune :

- Une bibliothèque
- Un cinéma (André-Malraux)
- Une école municipale de musique
- Une salle des fêtes (mairie)
- Une salle des expositions (mairie)
- Une salle polyvalente au sein de l'école Guillaume Apollinaire (accueil de troupes de théâtre)
- Une salle dans Olympe de Gouges dédiée à l'accueil de la musique et notamment de la maîtrise de Radio France

### 1.3.2 *Un habitat constitué majoritairement de logements collectifs*

Le recensement de 1999 indique une légère augmentation du nombre de logements :

18 929 logements (+2 258) notamment dû à l'aménagement du quartier de la Remise à Jorelle et de constructions éparses au sud et au centre de la commune.

La commune compte 7 270 logements locatifs sociaux ce qui représente un taux de près de 45% de logements sociaux sur le territoire de la commune. Dans le périmètre du PRU (Quartier Nord) le taux de logements sociaux y est nettement supérieur et s'élève à près de 79% de l'offre locative soit 4550 logements sociaux.

Les principaux bailleurs sociaux sont :

- l'OPHLM : 4 612 logements
- les I3F : 1 264 logements
- La Semidep : 600 logements
- La SCIC : 668 logements
- La Sablière : 697 logements

La situation du logement à Bondy ne cesse de se complexifier conformément à la tension que le marché connaît sur l'ensemble de la région. La ville de Bondy n'est pas en soi une exception à ce processus. Par ailleurs, la vacance s'élevait à 7,9% en 1999 à l'échelle de la commune, elle était moins importante sur le GPV (6,4%). Ce taux de vacance doit être mis en relation avec la forte demande de logements locatifs sociaux. Ainsi, 2 000 demandes de logements sociaux sont formulées chaque année alors que dans le même temps, seuls 450 appartements se libèrent. Cette vacance s'est effondrée. Elle oscille entre 4% pour la SEMIDEP et 5,9% pour l'I3F sur les quartiers Nord lorsqu'elle est à près de 8 à 9% sur le sud de la commune (Logi-Transport et Sablière).

De plus, il existe un défaut de valorisation du parc de logement : architecture inégale pour certains immeubles, marquée le plus souvent par des interventions qui n'ont ni amélioré durablement leur fonctionnement ni véritablement leur image. Il existe également une problématique des immeubles locatifs sociaux hauts, critiqués pour leur aspect monumental et la trop grande concentration d'habitants. On le voit sur de nombreux sites, les barres hautes ne parviennent pas à évoluer, coincées dans une sorte de gabarit formel et social.

Les quartiers du Nord de la ville (partie du périmètre du PRU) occupent près d'un tiers du territoire de la commune de Bondy, regroupant près de 10 000 habitants. En plus d'un sérieux défaut de valorisation du logement, ce quartier reste isolé du reste de la ville. Leur reconquête doit profiter au fondement de l'évolution de la ville à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

C'est pourquoi, la commune a passé une convention ANRU. En effet, la ville de Bondy a décidé d'entreprendre une démarche de renouvellement afin de préparer l'avenir de ces quartiers en proposant des

restructurations urbaines destinées à garantir une amélioration de la qualité de vie au quotidien à Bondy et opérer un rééquilibrage des différentes parties de la ville dans un tout plus homogène.

### **1.3.3 Un dynamisme local réel**

#### **1.3.3.1 une collectivité locale volontaire avec des moyens limités**

La ville de Bondy se caractérise par la faiblesse de ses produits fiscaux. En effet, Bondy se situait en 1999 au 27ème rang des 40 communes du département pour le produit des quatre taxes ; de même elle se situait au 29ème rang pour le produit de la taxe professionnelle seule.

Son produit fiscal par habitant est de 519 euros, l'effort fiscal s'élève à 1,3478.

Ces résultats limitent nécessairement le budget de la commune et ses possibilités d'interventions.

Cependant, la commune de Bondy se caractérise par une volonté de mettre en œuvre des politiques d'amélioration des conditions de vie des habitants : signature d'un dossier ANRU sur le nord de la commune, d'un contrat régional en direction du pôle gare, mise en œuvre de dispositifs de politique de la ville pour un montant de 604 762 €uros pour 2006, la construction de deux pôles éducations.

#### **1.3.3.2 Un développement économique à promouvoir.**

La ville de Bondy se caractérisait jusqu'à une date récente et ce malgré l'implantation d'une Zone Franche en 1997 par un tissu économique faible, avec peu d'industries et de commerces. Ce tissu économique et commercial est en pleine mutation et doit être rénové et redynamisé notamment grâce à la ZFU.

En 2004, on comptait 1802 entreprises sur le territoire et 11 874 emplois existants.

L'objectif est d'implanter de nouvelles activités économiques et de créer de l'emploi notamment par l'aménagement des terrains situés sur les Berges du canal et par la création d'un pôle de formation (collège dédié aux langues). Il s'agit de créer à partir des abords du canal une réelle dynamique de mutations et de développement des zones industrielles et une restructuration des commerces de la RN3.

## **1.4 Deux questions majeures : la santé et les incivilités**

### **1.4.1 *L'Etat de santé de la population Bondynoise***

Bondy présente un taux de mortalité (8,66/000) supérieur à la moyenne française (8,52/000), régionale (7,74/000) et départementale (8,53/000)<sup>10</sup>.

En ce qui concerne la santé bucco-dentaire. D'après une étude réalisée à Bondy sur 322 enfants (en ZEP et hors ZEP), il n'y a pas de différence significative entre les écoles ZEP et hors ZEP en ce qui concerne le nombre d'enfants ayant des caries. Cependant, les enfants qui ont des caries en ont plus en ZEP (29% ont plus de trois caries) que dans les écoles hors ZEP (14% ont plus de trois caries).

Ces résultats permettent donc de penser que des inégalités de santé importantes existent entre les différents quartiers de la ville.

Ils révèlent par la même occasion des difficultés de recours aux soins pour les quartiers classés en ZUS et donc pour les catégories sociales défavorisées.

D'autre part, l'obésité croît progressivement au sein de la population.

Sur l'ensemble du département le taux d'obésité varie entre 17 et 28 % chez les adultes et s'élève à 15 % chez les 5-15 ans.

Ce phénomène est malheureusement présent sur la ville de Bondy.

En effet, l'obésité est souvent plus présente au sein des milieux précaires et défavorisés, la population la plus touchée par l'obésité est donc celle ayant une situation sociale difficile comme par exemple le public en ZUS et PRU.

Les problèmes d'addiction à la drogue ou à l'alcool existent également sur le territoire et notamment dans les quartiers ZUS. Il est donc primordial de traiter ces phénomènes présents sur le territoire et notamment au sein des ZUS.

---

<sup>10</sup> Eléments extrait du 'plan local santé pour 2007 » élaboré par le secteur santé.

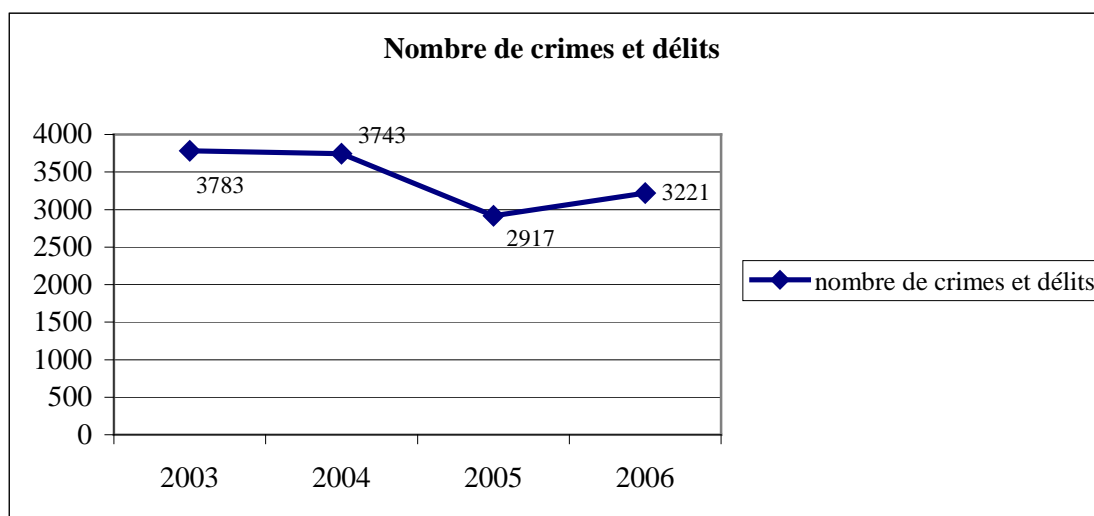


#### 2.2.4 Les incivilités

Enfin, le nombre de crimes et délits pour l'année 2004 s'élevait à 3743, dont 31% élucidés.

En 2005, ce chiffre connaît une légère baisse avec 2917 crimes et délits dont 30,4% élucidés.

En 2006 les crimes et délits augmentent de nouveau légèrement et s'élèvent à 3221 dont 25,9% élucidés<sup>11</sup>.



D'autre part, l'accroissement de la violence au sein des établissements scolaires constitue un phénomène préoccupant.

De plus, ces dernières années nous observons une évolution des rapports garçons/filles dans les grands ensembles, avec un retrait progressif des filles de l'espace public et une montée des phénomènes de domination.

Dans le même temps l'enquête nationale des violences faites envers les femmes en France a confirmé qu'une femme sur dix était victime de violences conjugales. Aussi il nous paraît nécessaire de mieux traiter, d'accompagner, et de prévenir les comportements sexistes.

<sup>11</sup> Chiffres communiqués par le commissariat de police lors des recensements des indicateurs annuels pour la discussion sur le DOB.

## 2. PRESENTATION PAR QUARTIER

La mise en œuvre d'un nouveau contrat pour 2007/2009 donne l'occasion aux partenaires d'interroger la pertinence du précédent découpage des territoires prioritaires. Rappelons que jusqu'à présent Bondy comptait deux ZUS : nord de Bondy et Blanqui ainsi qu'une ZFU au sein de la ZUS du nord.

Or l'évolution de la situation à Bondy incite les acteurs à envisager de nouveaux territoires d'intervention pour la politique de la ville. Ainsi, le territoire du Saule Blanc concentre un certain nombre d'indicateurs scolaires qui nécessiteraient une intervention plus poussée.

Le Collège Pierre Brossolette qui connaît un taux de violence scolaire important et en croissance nécessite également une intervention poussée.

### 2.1 Analyse des quartiers Nord

#### 2.1.1 Les équipements

##### Les équipements scolaires

La ZUS du quartier Nord compte 9 établissements dont un collège (Jean Zay).

##### Les équipements de santé

**17 équipements de santé** dont 5 médecins généralistes et spécialisés soit un ratio de 0,49 pour 1000 habitants

##### Les autres équipements

Concernant les autres équipements, la ZUS Nord compte 23 commerces et services, 37 établissements industriels, 18 établissements de services aux particuliers et 22 établissements d'éducation, de santé et d'action sociale.

##### Les logements

Parmi les logements de la ZFU (située au sein du quartier Nord) 79% sont des HLM.

#### 2.1.2 Caractéristiques de la population

La ZUS quartier Nord comptait en 1999, **10 299 personnes** et 3 336 ménages.

La population active était de 4 421 personnes dont 3 342 actifs occupés et 1 072 demandeurs d'emploi, ce qui représente un taux de **24,2% de chômage** sur le quartier Nord contre 17% sur le reste de la ville en 1999.

Concernant le **chômage des femmes**, il représentait 25,3% (17% sur la commune), le **chômage des étrangers** représentait quant à lui 30,6% (27,7% pour la ville).

**37% des actifs de la ZUS sont des ouvriers** (28,3% pour le reste de la ville) et 39% sont des employés (36,4% pour le reste de la ville).

En 2001, 39% des ménages de la ZUS Quartier Nord étaient imposables sur le revenu contre 59% pour le reste la ville.

24,7 % de la population du quartier Nord avaient moins de 15 ans en 1999 **et 40% de la population avaient moins de 25 ans.**(34% sur la ville)

- **18%** des ménages de la ZUS sont des **familles monoparentales** contre 12% pour la ville.
- Parmi la population de la ZUS quartier Nord, **26,8% était de nationalité étrangère** (18,5% sur la ville)
- Parmi les ménages, 9,5% étaient composées de 6 personnes et plus (5,4% sur la ville).
- Concernant le **chômage des jeunes (15-24 ans)**, en 1999 il était de **36,2%** contre 27% sur le reste de la ville.

### 2.2 Analyse du quartier Blanqui

#### 2.2.1 les équipements

##### Les équipements de santé

Sur le quartier Blanqui, on compte 31 équipements de santé dont 10 médecins généralistes et spécialisés soit un ration de 1,9 pour 1000 habitants.

### Les autres équipements

Concernant les autres équipements, la ZUS Blanqui compte 30 commerces et services, 37 établissements industriels, 39 commerces, 18 établissements de services aux particuliers et 31 établissements d'éducation, de santé et d'action sociale.

### Les logements HLM

Parmi les logements de la ZUS Blanqui, 53,4% sont des HLM.

## **2.2.2 Caractéristiques de la population**

La ZUS du quartier Blanqui comptait en 1999, **5 223 personnes** et 2 230 ménages.

La population active était de 2 349 personnes dont 1 820 actifs occupés et 525 chômeurs, ce qui représente **22,3% de chômage sur le quartier Blanqui** contre 17% sur le reste de la ville en 1999.

Le **chômage des femmes**, il représentait **22,7%** (17% sur la commune), le **chômage des étrangers** représentait quant à lui **30,7%** (27,7% pour la ville)

**29,7%** des actifs de la ZUS sont **des ouvriers** (28,3% pour le reste de la ville) et **38,3% sont des employés** (36,4% pour le reste de la ville).

En 2001, 53,8% des ménages de la ZUS du Quartier Blanqui étaient imposables sur le revenu contre 59% pour le reste la ville.

27,4 % de la population du quartier Blanqui avaient moins de 20 ans en 1999.

**14,1%** des ménages de la ZUS sont des familles **monoparentales** contre 12% pour la ville.

Parmi la population du quartier Blanqui, 18,3% étaient de nationalité étrangère (18,5% sur la ville)

Parmi les ménages, **4,3% étaient composés de 6 personnes** et plus (5,4% sur la ville).

Concernant le **chômage des jeunes**, en 1999 il était de **33,3%** contre 27% sur le reste de la ville.<sup>12</sup>

## **2.2.3 La sécurité**

Concernant la sécurité, en 2004, le quartier comptait 643 faits dont 59 coups et blessures volontaires, 22 menaces ou chantages, 74 cambriolages, et 280 vols de toutes sortes.

Au regard des chiffres des deux ZUS et de la ZFU ainsi que les indicateurs du Saule Blanc et du Collège Pierre Brossolette, il semble essentiel de mener des interventions plus poussées sur ces quartiers qui présentent davantage de handicaps et d'indicateurs inquiétants que le reste des quartiers de la ville.

Toutefois, parallèlement, ce quartier a certains atouts non négligeables. En effet, la proportion d'habitants de moins de 25 ans atteint les 40%, cette population jeune apporte un réel dynamisme au quartier. Le CUCS doit s'appuyer sur ce dynamisme et revaloriser par la même occasion ces quartiers en difficultés.

D'autre part, ces quartiers en difficultés accueillent un grand nombre d'associations sociales et culturelles très actives sur le quartier. Le CUCS doit s'appuyer dessus et favoriser les actions de ces structures de terrain pour dynamiser le quartier.

Le CUCS doit donc concentrer son intervention sur ces quartiers en difficultés économiques et sociales.

# **3. RAPPEL DES POLITIQUES MENEES**

## **3.1 La politique de la ville à Bondy : une continuité de l'intervention publique**

La ville de Bondy est impliquée depuis de nombreuses années dans des dispositifs de la politique de la ville. Déjà en 1983, était signée une convention « Développement social des quartiers » (DSQ) pour permettre la réhabilitation des logements sociaux, l'insertion sociale et la réalisation d'un meilleur environnement scolaire. Dans le même temps, le collège Jean Zay a été classé en zone d'éducation prioritaire.

En 1994, un premier contrat de ville est signé entre l'Etat et la commune. C'est toujours le quartier Nord qui est majoritairement concerné. L'enjeu est alors la continuité des objectifs DSQ et l'achèvement du programme de réhabilitation des logements sociaux.

---

<sup>12</sup> Données Insee 1999

En décembre 1996, au sein du quartier situé au nord du canal de l'Ourcq est tracé le périmètre d'une Zone de Revitalisation Economique (ZRE). En 1997, la ville de Bondy signe une convention de développement économique et d'aménagement, pour la mise en place d'une Zone Franche Urbaine sur le quartier situé au nord du canal de l'Ourcq.

Enfin, en 2000, la commune a souhaité participer à la mise en œuvre des Grands Projets de Ville (GPV) avec l'ambition de faire évoluer et de désenclaver ce territoire. C'est pourquoi le GPV s'étendait des quartiers situés au nord du canal avec une pointe au centre ville pour permettre une intervention continue y compris sur la résidence de Lattre située en face de l'Hôtel de ville. La ville s'engage dans un projet de rénovation urbaine. En novembre 2006, elle a passé une convention ANRU pour la rénovation des quartiers en GPV.

Les quartiers concernés sont pour majorité situés au Nord du Canal de l'Ourcq. Il s'agit des quartiers de la «Noüe-Caillet», «Terre-Saint-Blaise», «14 juillet» et «des Merisiers», ainsi que le quartier «de Lattre de Tassigny» positionné au Sud de ce même canal, en limite du cœur de ville. Ces quartiers ont été intégrés dans le périmètre du Grand Projet de Ville intercommunal (PANTIN-BOBIGNY-BONDY) signé en décembre 2001.

Parallèlement, au contrat de ville, le dispositif VVV est mis en place à Bondy dès 2001. Il permet de développer des actions culturelles et sociales en direction des jeunes pendant les vacances scolaires.

Le CLAS qui est le contrat local d'accompagnement à la scolarité est mis en place. Il permet de développer pour les jeunes des quartiers défavorisés l'aide aux devoirs et le soutien scolaire. Une association (RTMF) et les espaces sociaux sont intégrés dans le CLAS.

La politique de la ville à Bondy s'adresse à une population spécifique dont les difficultés peuvent être d'ordres divers, économiques, familiaux, sociaux, scolaires, professionnels. Ainsi sont particulièrement visés par la politique de la ville :

- les jeunes, les femmes...
- les personnes en voie d'exclusion,
- les populations issues de l'immigration,
- les résidents des territoires prioritaires : la ZUS quartier nord et celle de Blanqui ainsi que le périmètre de la ZFU.

## **3.2 Le bilan du Contrat de ville 2000/2006**

Le Contrat de ville 2000/2006 de la ville de Bondy avait permis d'identifier trois axes de travail déclinés en plusieurs objectifs dont voici le détail.

### **3.2.1 Assurer l'équilibre social**

Il s'agit de créer du lien social et de lutter contre l'exclusion en :

- favorisant la mixité sociale et urbaine de l'habitat
- diversifiant les quartiers d'habitat social
- renforçant la prévention et la lutte contre l'exclusion
- encourageant les commerces de proximité
- développant les actions citoyennes et en donnant aux intervenants locaux de réels moyens d'intervention
- coordonnant et en donnant de la cohésion aux diverses interventions.

### **3.2.2 Optimiser le dynamisme économique**

Il s'agit de renforcer le développement du secteur économique et de favoriser l'accès à l'emploi

- poursuivant l'aménagement de pôles économiques pour le rendre plus attractif encore,
- facilitant l'installation de nouvelles entreprises et, notamment, en créant une structure d'information, de facilitation et de partenariat destinée aux jeunes et aux futurs entrepreneurs
- créant des passerelles entre le monde de l'entreprise et les centres de formation professionnelle,
- développant la coordination des différents bassins d'emplois de la région,

### 3.2.3 Améliorer la qualité du cadre de vie

Il s'agit de donner une unité au territoire communal, de revaloriser les quartiers et de rénover le logement social par :

- l'ouverture des quartiers isolés sur toute la commune
- le développement des services publics de proximité
- la mobilité par le développement des transports en commun et des voies d'accès
- des programmes ambitieux de reconstruction-destruction en harmonie avec l'environnement
- une politique de concertation avec les bailleurs
- des mesures préventives éducatives et répressives pour assurer la tranquillité et la sécurité de tous
- une définition des responsabilités dans le domaine de l'éducation et de l'insertion sociale et professionnelle
- la garantie l'égalité des citoyens devant le service public (éducation, santé, culture, sport)
- la redéfinition des espaces publics et les espaces privés et en proposant une lecture cohérente de l'ensemble

Afin de clarifier ce foisonnement d'objectifs, les appels à projet annuels ont retenu sept axes de travail prioritaires. Les porteurs de projet devant s'inscrire dans un de ces axes :

**Axe 1 :** Renforcer les politiques de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation

**Axe 2 :** Améliorer la réussite scolaire en lien avec les familles

**Axe 3 :** Lutter contre toutes les formes de violences notamment par une politique de prévention

**Axe 4 :** Prévenir les risques sanitaires et garantir le droit à tous à la santé.

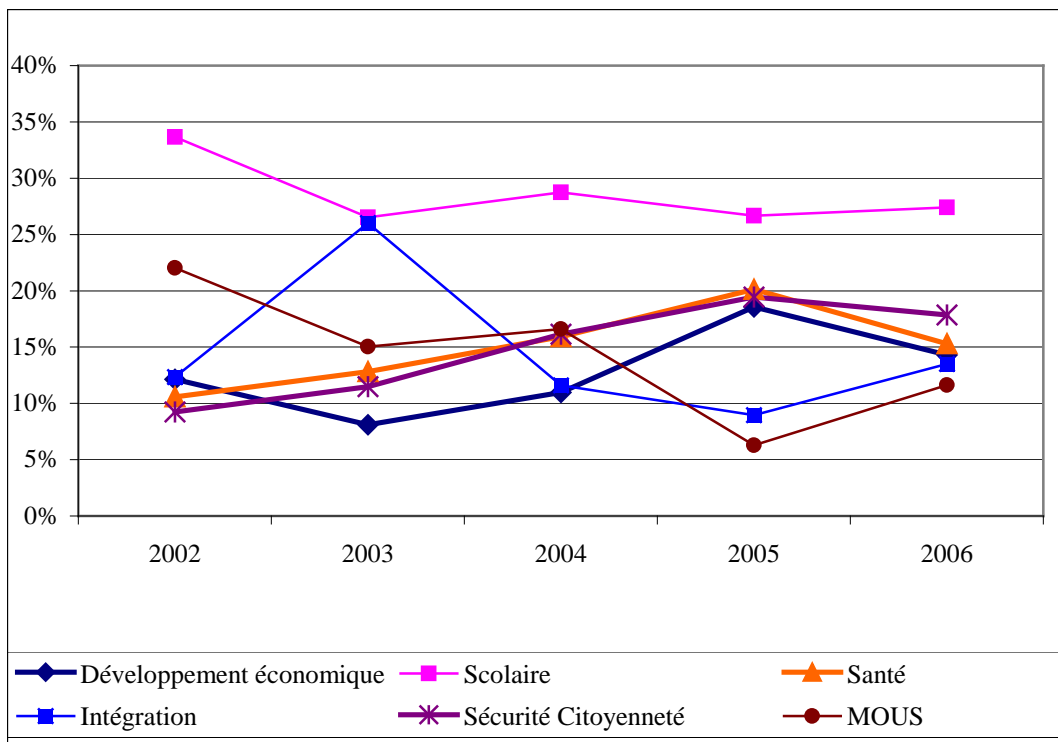
**Axe 5 :** Favoriser l'intégration des populations d'origine étrangère

**Axe 6 :** Assurer la sécurité et promouvoir la citoyenneté et l'accès au droit

**Axe 7 :** Assurer la mixité et l'équilibre des territoires à travers l'amélioration de l'habitat et de l'environnement urbain

### 3.2.4 Répartition de l'enveloppe contrat de ville par thèmes de 2002 à 2006

Thématique	2002	2003	2004	2005	2006
Développement économique	12%	8%	11%	19%	14%
Scolaire	34%	27%	29%	27%	27%
Santé	11%	13%	16%	20%	15%
Intégration	12%	26%	12%	9%	14%
Sécurité Citoyenneté	9%	11%	16%	19%	18%
MOUS	22%	15%	17%	6%	12%



Ce tableau met en évidence que la réussite scolaire est le premier thème financé par le contrat de ville. Ensuite on retrouve le thème de la citoyenneté et de la sécurité, puis la santé et le développement économique. Il souligne aussi la volonté municipale déclinée au travers des appels à projet annuels de privilégier tel axe du contrat ou tel autre. Il est important de souligner la place prise par les questions de la santé alors que cet axe n'était pas initialement identifié dans le contrat de ville. La mise en place d'un atelier santé ville à partir de 2005 n'est pas étrangère à cette évolution.

### 3.3 Remarques et bilan pour 2000/2006

- L'évaluation des projets par les porteurs

Une des difficultés rencontrées lors de la précédente contractualisation est sans conteste la difficulté des associations et des services municipaux à concevoir un véritable dispositif d'évaluation et de suivi de leur action.

- La mobilisation des services de la ville dans la logique de projet

Le fonctionnement municipal, quant aux subventions est clair : toutes les subventions pour des actions menées par des services de la ville vont « au pot commun » de la ville. Par conséquent, les services qui prennent la peine de s'inscrire dans la démarche de projet impulsée par la politique de la ville n'y trouvent que peu d'intérêt financier. Par ailleurs, l'effort d'investissement des porteurs de projet et des chefs de service ne se trouve pas valorisé à la hauteur du temps et de l'énergie investie. Il y a certainement une voie interne à trouver pour renforcer l'implication de chacun dans la mobilisation de partenariats financiers.

- Les financements vont majoritairement à des actions en reconduction.

Pour autant ceci n'est pas synonyme de manque d'imagination. En effet, les porteurs de projet présents la première année du contrat se retrouvent en fin de contractualisation avec seulement l'introduction de quelques nouveaux porteurs en cours de contractualisation. Il y a peut être une proportion et une partition à trouver.

# **Volume 2**

# **Projet de territoire**

## **Projet urbain de cohésion sociale**

Le projet urbain de cohésion sociale du CUCS s'inscrit dans le projet de territoire de la ville de Bondy.

Deux grands objectifs stratégiques et quatre axes transversaux peuvent résumer ce projet de territoire.

Le premier objectif stratégique est le **développement du lien social**. En effet, il s'agit d'une véritable priorité de la politique de la ville de Bondy. Le développement du lien social est essentiel pour la construction d'une ville vivante, culturelle et sociale.

Le but est de permettre à chacun de se construire dans la ville et la société tout en réaffirmant la valeur du collectif grâce à la rencontre et aux échanges entre les groupes sociaux, générationnels, culturels dans un objectif d'enrichissement.

Le second objectif stratégique est le **développement de l'attractivité de la ville**. Le but est bien de changer l'image de Bondy par de nombreuses actions économiques, urbanistiques, culturelles, environnementales ou encore sociales, qui pourront valoriser les potentialités de la ville de Bondy tout en tentant de répondre aux manques et aux besoins de celle-ci. Bondy doit devenir une ville attractive qui attire des populations de tous milieux sociaux sur son territoire tout en permettant aux Bondynois de s'y épanouir et d'y rester.

L'enjeu est de créer une ville attractive et solidaire.

Le projet de territoire s'appuie également sur plusieurs axes transversaux :

- La mixité hommes/femmes : s'assurer que l'ensemble des activités offertes sur le territoire favorise l'égalité hommes/ femmes. Tous les projets devront chercher à accueillir la population la plus mixte possible.
- La participation des habitants : intégrer les modalités de participation des habitants dans la définition et la mise en œuvre des actions.
- La lutte contre les discriminations : s'assurer que les ressources en services ou en équipements, sont accessibles à tous quel que soit l'âge, le sexe, l'origine ou la condition sociale et aux personnes présentant un handicap.
- Le développement durable : Bien que des résultats à court terme soient souvent attendus, le but est aussi de construire des projets à moyen et long termes et toujours dans le respect de l'environnement.

Le projet urbain de cohésion sociale peut se décliner en trois volets : un volet urbain, un volet social, et un volet économique.

### **LE VOLET URBAIN**

« **Unie dans la diversité** », tel est le mot d'ordre de la ville de Bondy pour mener à bien l'aménagement de son territoire.

Le territoire de la commune est fortement marqué par les différentes étapes de son développement qui ont conduit à la formation de tissus urbains très diversifiés. Cette spécificité Bondynoise est présente aussi bien d'un point de vue territorial et urbanistique qu'au niveau des populations.

Forte de cette diversité qui la caractérise et afin d'offrir à ses habitants un service équivalent quel que soit leur positionnement, la ville de Bondy, souhaite rallier, au sein d'un territoire uni, les différents quartiers qui la composent.

C'est pourquoi la ville de Bondy a décidé d'inscrire les quartiers en GPV dans un processus de renouvellement urbain afin de préparer l'avenir de ces quartiers en proposant des restructurations urbaines destinées à permettre de « Vivre mieux à Bondy tous les jours » et opérer un rééquilibrage des différentes parties de la ville dans un tout plus homogène.



Aujourd'hui, en effet, force est de constater que les quartiers situés au Nord de la commune nécessitent une forte intervention pour permettre une réelle « remise à niveau » et créer ainsi les conditions nécessaires à un habitat socialement pluriel de qualité. Un basculement d'image ne sera possible que si une mobilisation de moyens à l'échelle de l'ensemble de la ville s'effectue et si le renouvellement urbain s'inscrit dans une politique globale de développement et de réaménagement de la ville.

Le projet de renouvellement urbain va constituer l'amorce d'une perspective plus large d'adaptation et de transformation de Bondy à l'échelle d'une ou de plusieurs générations à venir.

Cependant, des résultats sont attendus à plus court terme et il faudrait qu'au terme de l'ANRU (2012) les quartiers du nord de la commune puissent se renouveler par le jeu du marché qui bénéficiera de facteurs d'attractivités, encore inexistantes aujourd'hui.

D'ores et déjà, et compte tenu de l'ampleur des dysfonctionnements recensés sur les quartiers en PRU, on sait qu'il faut amorcer une transformation ambitieuse et pérenne, et ce ne sont pas les réhabilitations et les résidentialisations classiques qui pourront à elles seules inverser les tendances.

Ce parti d'aménagement nécessite la réalisation d'un certain nombre d'interventions à l'échelle des quartiers du Nord de Bondy et plus particulièrement sur les points suivants :

- **La structuration d'une nouvelle polarité** afin de proposer des services équivalents et notamment en terme de commerces et d'activités.
- **La requalification architecturale** afin d'enrayer la fracture visuelle Nord/centre et offrir aux citoyens une qualité de cadre de vie bâti au Nord.
- **Le désenclavement** permettant un accès privilégié aux différents Pôles de centralité de la ville.

Ceci permettra de reconfigurer l'offre de logements, de mieux répartir les activités, services et commerces, et ce, afin de réinsérer les quartiers situés au nord dans le fonctionnement d'ensemble de la ville.

D'autre part au sein du volet urbain, la démarche de gestion urbaine de proximité intègre la résolution de problèmes de la vie quotidienne dans les projets de quartiers

Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre de :

- Améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers,
- Contribuer à lutter contre la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers,
- Mieux coordonner les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales,

#### Améliorer la formation, le positionnement et la valorisation des agents de proximité

La gestion urbaine de proximité est l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier.

Dans ce cadre, la mobilisation des services publics municipaux sera recherchée pour permettre de lutter contre les incivilités, notamment par un système de réparation quasi-immédiat. Cette intervention est un premier aspect de la politique municipale pour améliorer chaque jour la vie à Bondy et lutter contre le sentiment d'insécurité et les dégradations urbaines.

Enfin, le volet urbain s'appuie sur le développement des espaces verts et de leur accessibilité pour permettre à l'ensemble de la population d'en profiter. En effet, 55 hectares d'espaces verts sont mis à la disposition de la population.

Concevoir un projet urbain avec pour objectif de produire un environnement mieux adapté aux besoins et attentes des habitants, tels, sont les enjeux essentiels de la politique urbaine qu'entend mener la Municipalité pour les décennies à venir.

Traiter aujourd'hui ces quartiers, nécessite de prendre en compte toutes les dimensions des problèmes : la ville renouvelée, c'est le réaménagement, la recomposition de la ville au sens de l'urbain mais c'est tout autant s'attacher à créer ou à développer de meilleures conditions d'insertion, d'intégration, de vie sociale, d'urbanité, ...

Ces interventions urbaines mettent en place les conditions de profondes mutations du quartier, en accompagnement bien entendu du volet social et économique du projet de développement des quartiers.

### **LE VOLET SOCIAL :**

Le projet de territoire comporte également un volet social compris dans le CUCS.

Sur un plan social et humain, le principe d'égalité des citoyens devant le service public, mais aussi par rapport à l'ensemble des services et équipements urbains (transports, espaces verts, santé, petite enfance, commerces, activités...) est un des axes majeurs dans lequel la municipalité souhaite s'investir.

L'ambition est de rendre Bondy plus agréable à vivre tous les jours pour l'ensemble de sa population, en améliorant :

Les conditions d'éducation et de formation, de la petite enfance à la formation supérieure, en partenariat avec la mission locale, l'éducation nationale...Le but est bien d'améliorer la réussite scolaire et sociale des jeunes en lien avec les familles pour ainsi conforter la fonction parentale.

En permettant l'accès aux soins pour tous et en développant les actions de prévention et d'éducation à la santé.

En développant la prévention de la délinquance, la prévention de la violence scolaire, la lutte contre les violences à l'égard des femmes..

En promouvant la sécurité par une lutte contre les incivilités,

En favorisant l'intégration des populations d'origine étrangère par des politiques de lutte contre les discriminations et d'intégration républicaine

En facilitant l'accès à la culture en multipliant les évènements culturels et en accentuant les tarifs préférentiels pour permettre à l'ensemble de la population d'en bénéficier.

### **LE VOLET ECONOMIQUE :**

L'enjeu des années à venir sera de faire découvrir la ville de Bondy et permettre à la population d'y entreprendre. Bondy doit devenir une ville économique attractive.

Cet axe sera à développer grâce à la mise en place d'une aire économique autour des pôles tertiaires, du commerce et de l'artisanat, afin de générer des emplois et des richesses qui structurent le lien social, véritable priorité de la politique de requalification urbaine de la ville de Bondy.

Une partie du territoire bondinois est située en ZFU. (zone franche urbaine)

La gestion de la Zone Franche Urbaine est assurée par la chargée de développement économique de la ville qui collabore étroitement avec les différents services de la ville (Urbanisme, Aménagement des Espaces Publics et Déplacements, le Service Hygiène...) mais aussi avec les partenaires de l'emploi

(ANPE, Mission Locale, Bondy Insertion, DDTEFP...), et économiques (CCI, Chambre des Métiers, ADIE, Initiative 93...)

En 2005, avec la création du secteur développement économique, des contacts ont été pris avec tous les partenaires impliqués dans les dispositifs Zone Franche Urbaine afin d'articuler complètement les actions développées par les uns et les autres.

Dans le cadre des projets ANRU, les investissements menés sur les territoires doivent donc améliorer les conditions de vie et d'emploi de leurs habitants, et l'ambition du programme national de rénovation urbaine doit se traduire par un effet de levier majeur pour l'insertion professionnelle des habitants des zones urbaines sensibles.

Les possibilités offertes par le cadre de la commande publique doivent être exploitées par les maîtres d'ouvrage pour permettre aux personnes en recherche d'emploi des zones urbaines sensibles d'accéder à des emplois durables de qualité.

Les travaux d'investissement qui font l'objet du projet de rénovation urbaine, mais également les actions de gestion quotidienne du quartier et d'utilisation des équipements créés ou rénovés doivent être une occasion d'embaucher des populations résidentes du quartier.

Pour atteindre ces objectifs, le porteur de projet doit, en lien étroit avec le Préfet, mobiliser l'ensemble des structures locales de l'insertion, tels que l'ANPE, et la Mission Locale, ainsi que les futures Maisons de l'Emploi.

Un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'Agence, réservées aux habitants des zones urbaines sensibles.

L'ensemble des projets devra s'inscrire dans ces axes transversaux et stratégiques et plus globalement dans ce projet de territoire ce qui permettra d'accroître la cohérence globale des différents objectifs thématiques et par conséquent une cohérence globale du CUCS

## 4. PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS

### 4.1 Objectif 1 - Renforcer les politiques de développement économique, d'insertion, d'emploi et de formation

La lutte contre le chômage, notamment au sein des ZUS où il est particulièrement développé est une priorité majeure pour la ville de Bondy. Cette action doit permettre le meilleur accès à l'emploi pour tous et surtout pour les personnes les plus en difficultés.

Le développement économique de la ville est le corollaire d'une réelle politique d'emploi. C'est en encourageant le dynamisme territorial, que la ville pourra par ce biais offrir des emplois à ses habitants. Un effort en matière de développement économique est effectué sur les quartiers Nord de Bondy classés en ZFU. Ce dispositif permettait initialement de dynamiser la vie économique de quartier et de permettre l'extension des commerces et ainsi autoriser une intégration de l'économie du quartier dans l'unité urbaine.

L'objectif de ce contrat est avant tout de mettre en cohérence et de trouver un mode opératoire qui permette de mobiliser et d'articuler en direction des quartiers prioritaires tous les outils pour l'emploi développés sur un territoire plus large et de façonner, en complément au niveau local, les instruments et les adaptations nécessaires permettant de proposer une solution d'emploi à tous les publics en zone urbaine sensible.

#### Objectifs généraux

- Permettre un accès à l'emploi pour tous
- Accompagner les publics les plus en difficultés vers l'emploi
- Dynamiser l'économie locale pour créer des emplois et rendre plus attractive la ville

Les objectifs de développement économique pour la ville de Bondy sont multiples.

#### **4.1.1 L'emploi**

Il est d'abord primordial de mieux adapter l'offre d'emploi et l'offre éducative aux réalités du département et de la commune.

Par conséquent, un certain nombre d'orientations seront privilégiées:

- **L'Accompagnement des personnes les plus en difficulté**

Et plus précisément :

- L'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes. La charte d'insertion élaborée dans le cadre du dossier ANRU sera un des éléments cadres de cette action, notamment à partir des clauses sociales systématiquement insérées dans les commandes publiques de la commune et des bailleurs partenaires.

- Les actions et initiatives destinées à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et des catégories les plus en difficulté. La mission locale, pour le public des moins de 25 ans, et Bondy insertion, pour les Rmistes, seront les deux chefs de file des actions et propositions sur le territoire.

Les publics ciblés seront donc : les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, les femmes, les Rmistes...

- Les actions assurant un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi les plus en difficulté comme les actions de formation linguistique et le développement de formation de base à

visée d'insertion professionnelle seront encouragés. Une offre de service adaptée aux publics des ZUS pourra être développée (parrainage, accès aux outils informatiques de recherche d'emploi, aide à l'adaptation à l'entreprise, accompagnement à l'embauche...)

- Des actions de formation ou d'accompagnement à l'emploi, complémentaires aux dispositifs existants.

- **Le dispositif d'insertion**

Cette politique trouvera sa concrétisation et sa formalisation dans la chartre d'insertion créée dans le dossier ANRU.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

L'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion (chantiers d'insertion et chantiers école notamment).

La Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Mission Locale, ainsi que le Conseil régional et le Conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action).

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

Assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernées le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles ;

Faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés ;

- Identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations ;
- Identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés ;
- Si besoin est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage qui présentera un bilan régulier au comité de pilotage de l'ANRU. Il sera certainement nécessaire pour assumer cette mission et opérer le suivi des actions engagées, s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion » de créer un poste de chargé de mission. Son co-financement sera une condition de la réussite de ce dispositif.

- **La lutte contre l'illettrisme comme vecteur d'inclusion sociale**

La lutte contre l'illettrisme représente le premier pas vers une modalité d'intégration professionnelle et plus particulièrement d'inclusion sociale. Il s'agit de faire le premier pas vers un parcours global de socialisation, de formation et d'accès à l'emploi. La possibilité de mettre en œuvre un dispositif de formation locale en partenariat avec les entreprises de la commune, le service public de l'emploi et les différents partenaires institutionnels (CR, FSE, Ville notamment) sera examinée.

- **Mobilité et disponibilité**

Afin de faciliter les parcours d'insertion et de formation des parents et de permettre un meilleur accès des femmes à l'emploi et donc à l'autonomie, les actions portant sur les services publics de proximité en faveur de l'accueil de la petite enfance pourront être soutenues. Des modes de garde innovants (horaires décalés, amplitude d'ouverture dans la semaine...) seront privilégiés afin de répondre aux besoins des Bondynois. Les crédits du FSE devront être mobilisés sur cette question en complément des financements de la politique de la ville, et des crédits de droit commun.

Pour favoriser la mobilité, l'aide à la préparation au permis de conduire et l'aide aux transports doivent être privilégiés<sup>13</sup>.

Enfin renforcer la lutte contre les discriminations sur le marché du travail et adopter une logique de valorisation des ressources humaines du territoire auprès des employeurs.

#### ***4.1.2 Développement économique***

Une partie du territoire bondynois est située en zone franche urbaine (Z.F.U). Ce dispositif offre des opportunités pour le territoire et les créateurs d'entreprises.

Toutes les enquêtes réalisées montrent qu'il y a une forte volonté de création d'activité notamment chez les jeunes demandeurs d'emploi des quartiers.

Afin de valoriser l'esprit entrepreneurial et concourir à la transformation de ce potentiel en projet de création ou de reprise d'entreprise, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et en faciliter l'accès à tous les bénéficiaires potentiels notamment aux habitants des ZUS.

La création d'entreprises est un parcours de retour à l'emploi très dynamique qu'il convient de développer et d'encourager.

---

<sup>13</sup> Il est certains emplois proposés notamment sur la plate forme de Rosy qui nécessite compte tenu des horaires de pouvoir se déplacer en voiture.

## 4.2 Objectif 2 : Améliorer la réussite scolaire et sociale en lien avec les familles

L'éducation est un élément indispensable pour la mise en mouvement de l'ascenseur social.

Il s'agit de construire l'autonomie et l'identité des enfants et donc futurs adultes.

L'enjeu est donc de permettre à l'ensemble des enfants et des jeunes bondynois de bénéficier de la meilleure éducation possible qui leur correspondra et leur permettra de s'épanouir.

L'apprentissage des savoirs de base mais aussi la capacité à poursuivre des études sont autant d'éléments qui facilitent l'intégration sociale et professionnelle du jeune adulte.

### **Objectifs généraux :**

- Développer les ressources éducatives variées sur l'ensemble du territoire
- Favoriser l'accès de tous aux ressources éducatives du territoire
- Favoriser l'accès à la culture et l'éducation populaire pour tous
- Conforter la fonction parentale
- Lutter contre la déscolarisation et de décrochage scolaire

### ***4.2.1 Le volet proposé par l'Education Nationale***

Permettre aux élèves d'être en réussite scolaire en lien étroit avec les parents, l'école, la mairie et les différents partenaires

#### ***4.2.1.1 Les établissements concernés :***

En lien avec l' Education Nationale, il est primordial d'agir, prioritairement, sur :

- Les quartiers du nord de la ville classés en réseau d'Education Prioritaire (REP) : les groupes scolaires concernés sont « Terre-Saint-Blaise, « André Boulloche », « Nous Caillet », « Albert Camus », « Jean Zay », « Pasteur » et « Olympe de Gouges »
- Les Collèges sont « Jean Zay », « Pierre Brossolette » et « Henri Sellier »
- Les Groupes Scolaires « Jean Rostand » et « Jules Ferry » situés au sein de la ZUS
- Les deux Lycées Professionnels « Jean Renoir » et « Léo Lagrange »

Il est à noter que pendant l'année scolaire 2006-2007, le secteur scolaire du collège Jean Zay a été labellisé « Réseau Ambition Réussite » dans le cadre de la relance de l'Education prioritaire. Ceci devrait permettre de faciliter la continuité et le suivi des parcours individuels.

Le CUCS est un élément de mise en cohérence des actions éducatives durant le temps scolaire et/ou le hors temps scolaire.

#### ***4.2.1.2 Orientations liées au volet « Education » :***

- Elever le niveau scolaire des enfants,
- Conforter la place des parents en les associant aux différents acteurs de l'éducation,
- Favoriser la complémentarité et le fonctionnement en réseau des acteurs éducatifs, en améliorant la politique de communication et de participation dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun,
- Elaborer et mettre en place des outils de suivi et d'évaluation des projets.

#### ***4.2.1.3 Déclinaison des objectifs opérationnels du CUCS :***

- **Au bénéfice de l'élève :**

**Maîtrise de la langue française :**

Des projets favorisant l'apprentissage et la maîtrise de la langue française orale et écrite devront être réalisés. Ceux-ci doivent permettre de développer chez l'enfant et le jeune, le goût et la pratique de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale.

Dans ce cadre, le développement de l'accès à la lecture, à l'expression artistique sous toute ses formes (théâtre, musique, chant...), aux pratiques de multimédia sont nécessaires.

Sachant que l'échec scolaire et une des premières préoccupations de tous, les projets de soutien et d'accompagnement personnalisé à la scolarité doivent être développés prioritairement.

Il s'agit de répondre à des problématiques liées à l'apprentissage de la langue en organisant des actions facilitant l'interconnaissance culturelle nécessaire au regard de la composition de la population de la ville de Bondy.

#### Répondre aux besoins spécifiques d'élèves par :

- des vacations paramédicales, médicales et sociales ( orthophoniste, psychomotricien, pédopsychiatre, psychologue, assistante sociale pour le 1<sup>er</sup> degré), avec implication de l'Etat.
- des études accompagnées, voire du tutorat par des universitaires et des étudiants de grandes Ecoles.
- L'accès aux Techniques de l'Information et de la Communication pour l'éducation (TICE)

L'insertion des enfants handicapés dans un parcours scolaire banal, mais adapté devra être facilité et la poursuite de relations entre les structures d'accueil spécialisé et les établissements scolaires.

#### Favoriser la découverte des milieux professionnels par :

Des actions partenariales avec les entreprises, l'Ecole et la ville de Bondy dans un but de développer l'information sur des formations et des métiers et l'organisation de stages.

Développer des pôles d'excellence en valorisant les actions menées dans les différents établissements scolaires et dans les différentes structures éducatives. Il s'agit notamment de favoriser les partenariats avec des institutions prestigieuses capables de valoriser l'image des établissements.

#### Organiser des actions culturelles et sportives

L'exigence d'un apprentissage continu par des activités culturelles et sportives s'impose aussi parmi les priorités. Ainsi seront recherchés l'ouverture d'esprit des enfants et le sens de la citoyenneté.

#### Valoriser les efforts et les réussites des élèves par la récompense au mérite.

### • **A destination des autres partenaires : meilleure connaissance du rôle de chacun et mise en cohérence des différentes actions :**

Ceci passe notamment par :

- L'organisation de journées d'accueil ( rentrée scolaire en septembre) en direction des personnes nouvellement affectées par la commune (enseignants, policiers, assistantes sociales...) afin de leur présenter la ville, ses projets et ses spécificités,
- L'utilisation de techniques facilitatrices de communication, dont la réalisation d'un site Internet, permettrait de développer la connaissance de ressources et des actions locales. Le fonctionnement en réseau prendra ainsi la forme d'un vivier de recherche, de proposition, de prospection et d'échange d'informations maîtrisées pour les acteurs de l'éducation.
- L'instauration de commissions thématiques pour assurer la transversalité de l'ensemble des projets.

#### ***4.2.2 Les actions plus particulièrement portées notamment de la commune en matière d'éducation***

### • **La Lutte contre le décrochage scolaire et re-scolarisation**

Ces phénomènes justifient pour le moins de mettre à jour sans tarder nos connaissances et de concentrer les efforts sur la période de la sortie du collège où un grand nombre d'enfants se retrouvent livrés à eux même après un échec scolaire.



Par conséquent, les projets devront prendre en compte de façon globale, la difficulté des élèves, collégiens et lycéens dans leur cursus de formation principalement autour de 16 ans, fin de la scolarisation obligatoire. Des lieux d'écoute et d'accueil pourront être mis en place.

D'autre part, lors des processus d'exclusion des élèves des établissements pour raison de discipline, un travail en commun avec la médiatrice scolaire, le point parents et les établissements est nécessaire pour éviter que les élèves se retrouvent seuls, livrés à eux même. Créer un dispositif d'accueil temporaire et éducatif est essentiel pour donner tout leur caractère éducatif à ces mesures de discipline. Une étroite collaboration de tous, éducation nationale, ville, CAF et des acteurs de la prévention est essentielle à la mise en œuvre de cette démarche.

L'aide à la re-scolarisation et l'accompagnement lors de la reprise des études.

L'école de la deuxième chance, implantée à Rosny sous Bois répond à cette volonté. Par ailleurs, travailler en direction des 16-18 ans déscolarisés, qui ne peuvent encore intégrer l'école de la seconde chance et qui sont livrés à eux même est aussi essentiel. C'est à cette période que le jeune subit les plus grandes influences et notamment celles qui sont les plus néfastes pour son avenir. L'aider à définir son projet personnel, lui offrir des lieux et des cadres de mobilisation et de reconnaissance est important. Une action renforcée doit être conduite en direction de ce public. Les acteurs de la prévention, dans ce cadre doivent largement être soutenus.

- **Les actions d'aides à la scolarité :**

La commune de Bondy développe sur l'ensemble de ces centre sociaux une disposition d'Accompagnement Educatif Péri scolaire (AEPS), dans le cadre du disposition de contrat local d'aide à la scolarité. Ce sont près de 517 élèves qui sont accueillis sur 2007.

#### ***4.2.3 Promouvoir l'émancipation des jeunes***

L'éducation populaire qui permet un enrichissement de l'individu, une ouverture d'esprit et le développement du lien social est à développer au travers d'actions de citoyenneté, mais aussi d'action plus spécifique en direction des jeunes.

Différentes actions pourraient être envisagées notamment autour des problématiques ;

- Ouverture sur le monde
- Développement des actions linguistique dans les CLSH et au sein des établissements scolaires
- Mobilisation du dispositif service volontaire européen (SVE)
- Mobilisation des actions de découvertes sur les périodes scolaires
- L'organisation de voyages pendant les périodes scolaires permettant de découvrir de nouvelles pratiques culturelles est à privilégier

- **Coordination et cohérence des interventions**

Les projets devront s'inscrire dans la durée et rechercher la cohérence entre ce qui se fait à l'école dans le cadre des apprentissages et des programmes scolaires et ce qui se fait en dehors du temps de l'école c'est à dire sur le temps péri-scolaire et extrascolaire aussi bien sur le temps familial que sur le temps de loisirs.

L'arrivée du CUCS doit être l'occasion de mettre en cohérence l'ensemble des interventions, qu'elles soient municipales ou associatives, en termes d'accompagnement à la scolarité, de coordination des structures de loisirs, en particulier sur le temps extra scolaire, d'animation sportive et d'offres de séjours de vacances à visées éducatives.

Le but est bien d'apporter la réponse la plus homogène possible aux besoins des enfants et des jeunes issus de l'ensemble du territoire communal.

#### **4.2.4 Conforter la fonction parentale**

Les projets menés auprès des élèves doivent s'accompagner d'un travail avec les parents. Il convient d'examiner les difficultés scolaires des élèves dans leur ensemble en les envisageant dans leur contexte familial. Par conséquent, toute action permettant de développer la parentalité, de renforcer ou favoriser les relations entre parents, enfants, enseignants et associations locales sera encouragée.

La porte de l'École semble parfois difficile à franchir pour certaines familles. Le rapprochement de l'Institution et des parents commence par l'acceptation du regard de l'autre.

Ceci passe par :

- l'amélioration de la lisibilité de l'école
  - l'implication plus forte des parents dans la scolarité de leur enfant,
  - l'offre de formation dans le domaine de la langue française pour les familles volontaires.
- Cette mesure est évoquée dans le volet intégrations des populations étrangères.

- **Amélioration de la lisibilité de l'école**

Cet objectif passe notamment par :

- le développement de l'information sur le système scolaire : ses enjeux et son fonctionnement (programmes, diplômes, cursus scolaires...)
- la clarification des missions de chacun, des différentes structures, la création de repères, la conjugaison des rôles de tous les acteurs éducatifs.

Cela devrait pouvoir favoriser de manière plus approfondie le dialogue et l'instauration de relations de confiance plus fructueuses. Il conviendrait d'instaurer des lieux d'écoute, de réflexions et de propositions. Il serait également nécessaire de mettre en œuvre des actions de conseil, de renforcer la médiation auprès des parents.

- **Impliquer d'avantage les parents dans la vie de l'École**

Ceci sous-tend leur adhésion et leur participation plus forte aux différentes instances existantes, aux différents projets et dispositifs ainsi qu'aux sorties éducatives.

Leur connaissances des formations et des métiers devra être assurées.

Il peut également être envisagé des coproductions de projets entre les enfants, les parents et les autres partenaires (éducation nationale, ville de Bondy, Préfecture, associations).

- **Dans le cadre de la maison des parents**

Début 2006, la Maison des parents a vu le jour. Elle est spécialisée dans l'accompagnement et le soutien des familles et contribue à renforcer leur autonomie sociale, leurs compétences éducatives et leurs pratiques solidaires. Il s'agit ici de prévenir les déstructurations et le cas échéant, d'aider les familles à gérer les crises et les ruptures intra familiales.

L'ensemble des projets déposés dans le cadre de cette thématique et pouvant relever d'un financement politique de la ville, devront impérativement être connus des référents Education nationale sur la commune de Bondy, pour expertise.

Ainsi seront ainsi privilégiées :

- Les actions qui permettent de restaurer le dialogue et la confiance entre parents et enfants,
- Les actions de médiation, d'accompagnement, d'écoute et de conseil aux parents.
- Développer et organiser l'information et la formation des parents
- La mise en place de lieux de rencontre entre parents ( information, échanges, valorisation, échanges interculturels en matière d'éducation)
- Un travail partenarial avec les associations de parents d'élèves permettant de favoriser la réflexion.
- Les actions de lutte contre l'illettrisme

### **4.3 Objectif 3 - Assurer la mixité et l'équilibre des territoires à travers l'amélioration de l'habitat et de l'environnement urbain**

L'enjeu est d'améliorer l'habitat et le cadre de vie pour rendre Bondy agréable à vivre, permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un logement et un habitat agréable et décent.

De plus, l'enjeu est d'intégrer l'ensemble des quartiers et des habitants dans un sentiment d'appartenance à une même ville.

Enfin, la mixité des territoires et des habitants est un élément qui est indispensable pour unir la ville.

#### **Objectifs généraux :**

- Améliorer la qualité des logements et du cadre de vie
- Favoriser la mixité sociale au sein de l'ensemble des quartiers de la ville de Bondy
- Désenclaver les ZUS et leurs habitants pour les intégrer pleinement à la ville de Bondy
- Inscrire l'ensemble des projets dans une démarche de développement durable
- Développer un accompagnement social parallèlement au PRU

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 met en place un « programme de rénovation urbaine » visant à restructurer en profondeur les quartiers en Z.U.S et à titre exceptionnel, des quartiers présentant des caractéristiques identiques. Avec comme objectif la mixité sociale et le développement durable, le programme de rénovation urbaine doit permettre de :

- Diversifier les fonctions, les formes urbaines, l'offre foncière et immobilière.
- Réaménager des espaces publics, des voiries, des équipements publics,
- Reconfigurer l'offre de logements avec la construction d'un habitat de qualité et la réhabilitation de logements.
- Mieux répartir les activités, services et commerces,

Pour la ville de Bondy, le programme vise à réinsérer les quartiers situés au Nord dans le fonctionnement d'ensemble de la ville, avec pour objectif de produire un environnement mieux adapté aux besoins et attentes des habitants.

#### **4.3.1 L'accompagnement du PRU**

Dans la perspective du PRU, seront soutenus tout projet d'accompagnement social en lien avec le projet urbain.

Dans ce contexte de réflexion, la participation des habitants est essentielle et devra être développée dans l'ensemble des projets.

Aussi une large concertation sera opérée avec les habitants de ce territoire, en partenariat avec l'ensemble des bailleurs concernés.

L'objectif est de permettre une appropriation par les habitants des questions d'habitat et d'espace public, par différents biais :

- Par des actions partagées entre différentes institutions (bailleurs, éducation nationale...)
- Par des actions d'animations dans le quartier. Par exemple, un travail de réflexion sur l'histoire du quartier peut être mené ou encore des projets permettant aux habitants de porter un regard positif sur leur lieu de vie tel que le concours vidéo « Regards jeunes sur la cité » organisé chaque année par l'Oroleis de Paris en en direction des jeunes.
- Par l'accompagnement des démarches de concertation autour du P.R.U. (supports, explications, interventions...)
- Par des actions d'animations, d'information, de concertation, et de sensibilisation favorisant un comportement « éco-responsable ».
- Par le renforcement des actions et des lieux de sociabilité dans les quartiers (locaux associatifs, locaux communs résidentiels....)

### ***4.3.2 Le renforcement de l'implication citoyenne***

La création d'un fond de participation des habitants favorise les micro-projets et créations locales ainsi que la participation citoyenne.

D'autre part, une convention de gestion urbaine de proximité devrait voir le jour en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion et l'entretien de ces quartiers.

L'objectif de cette convention sera de définir et de clarifier les responsabilités en terme d'entretien des espaces afin d'améliorer la gestion quotidienne des quartiers et donc la qualité de vie des habitants. Dans ce cadre, des initiatives peuvent être réalisées en partenariat avec les bailleurs sociaux en matière de service à la population et de gardiennage.

Enfin, des actions destinées à prévenir les expulsions locatives notamment par un meilleur accès au droit et un meilleur accompagnement des locataires pourront être développées.

La participation des habitants l'intégration des populations étrangères et la lutte contre la discrimination qui sont des objectifs transversaux seront à favoriser dans cet axe.

En effet, le PRU et son accompagnement social sont le moyen de lutter contre les discriminations et d'intégrer les populations étrangères.

Dans ce cadre, la médiation administrative et sociale est à favoriser car elle permet aux populations étrangères d'accéder pleinement à leurs droits.

#### **4.4 Objectif 4 : Prévenir les risques sanitaires**

Toutes les actions de prévention, d'éducation et de sensibilisation à la santé seront encouragées.

##### **Objectifs généraux :**

- Faciliter l'accès pour tous à la prévention et aux soins
- Lutter contre les conduites à risques
- Permettre un développement des actions et projets de santé en direction des habitants

Les principaux déterminants de la santé sont la pauvreté, les conditions de logement et de travail, la consommation d'alcool et de tabac, le manque d'hygiène alimentaire, la sédentarité, le recours aux soins et le stress psychosocial.

Les projets devront :

##### **4.4.1 Développer l'éducation à la santé**

- Sensibiliser l'ensemble de la population à la nécessité d'un suivi sanitaire et éduquer en matière d'hygiène et de prévention sanitaire.
- Développer l'éducation à la santé : (toxicomanie, sexualité, obésité, hygiène buccodentaire, diabète et problèmes de nutrition, tabagisme, sida...)
- Promouvoir les activités liées à la planification familiale.

##### **4.4.2 Faciliter l'accès aux soins et aux droits pour les personnes les plus en difficultés.**

- Améliorer l'accès aux soins et aux droits des plus démunis et faciliter le dépistage des pathologies courantes.
- Assurer une médiation santé entre le médecin et son patient. Cette fonction est en partie assumée par l'association la Marmite
- Favoriser le repérage et l'accompagnement des jeunes ayant des problèmes et des souffrances psychiques et santé mentale.

##### **4.4.3 Lutter contre les conduites dangereuses**

- Lutter contre les toxicomanies et les conduites addictives (drogues, alcool, tabac, médicaments.)
- Afin de répondre à cet objectif, les actions de sensibilisation, de prévention et d'accueil des publics touchés par la drogue ou l'alcool seront encouragées.

##### **4.4.4 Le service municipal de santé**

Sur Bondy, il existe un Service Municipal de Prévention Santé ayant pour mission de mettre en place des actions de prévention santé.

Le but est de toucher un large public (de 3 à 77 ans et plus) et d'informer la population sur des thèmes de santé aussi variés que l'hygiène bucco-dentaire, l'équilibre alimentaire, le tabagisme, le Sida...

##### **4.4.5 L'Atelier Santé Ville**

Un coordinateur Atelier santé ville arrivé en 2005 permet de mettre en cohérence les différents projets locaux de santé.

En effet, l'Atelier Santé Ville permet d' :

- Améliorer la connaissance de l'état de santé des habitants, des partenaires et de leurs projets.

- Assurer la coordination des acteurs locaux, la cohérence des actions
- Apporter un Appui méthodologique et technique des partenaires internes ou externes à la mairie.
- Permettre la remontée des informations en direction des services et des élus
- Consolider la mise en réseau d'acteurs de proximité pour améliorer l'accès aux dispositifs de droit commun.

## **4.5 Objectif 5 : Prévention de la délinquance, développement de la citoyenneté et du lien social**

### **Objectifs généraux :**

- Développer la prévention contre toutes sortes de violences
- Lutter contre les violences sexistes
- Promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité
- Promouvoir la citoyenneté et l'accès aux droits pour tous
- Favoriser l'intégration des personnes étrangères

### **4.5.1 La violence scolaire**

L'accroissement de la violence au sein des établissements scolaires constitue un phénomène préoccupant. Il impose à l'Education nationale et à l'ensemble des partenaires une mobilisation cohérente et renforcée, ciblée en priorité sur les sites les plus exposés. Il est en effet impératif de garantir, dans tous les établissements, le respect de la loi ainsi que la sécurité des personnes et des biens. Ce sont les conditions indispensables à la réussite des élèves et au bon fonctionnement de l'institution scolaire.

Les actions privilégiant les axes suivants seront privilégiées:

- éducation à la citoyenneté
- accès au droit
- médiation et écoute des victimes
- responsabilisation des élèves au sein de l'établissement scolaire

### **4.5.2 Prévention de la délinquance**

Outre la nécessité de traiter la violence au sein des établissements, il convient d'enrayer les phénomènes de violence à la personne qui s'exerce en milieu scolaire ou non.

Seront favorisées :

- les actions de sensibilisation contre la délinquance et la violence
- les actions permettant une découverte des dispositifs législatifs et judiciaires.

### **4.5.3 Restaurer la mixité homme-femme et prévenir les violences à l'égard des femmes**

#### **• La mixité hommes /femmes**

Il nous paraît nécessaire de mieux traiter, d'accompagner, et de prévenir les comportements sexistes. Sur la commune de Bondy, nous souhaitons vivement maintenir la mixité garçons – filles dans les actions.

Seront donc à développer des projets bénéficiant conjointement aux jeunes filles et aux jeunes garçons toujours dans un objectif de lien et de cohésion sociale.

#### **• Les violences à l'égard des femmes**

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, l'éducation aux droits des femmes devra être favorisée.

Devront être alors développées :

- Les actions de formation et d'incitation à la lutte contre les discriminations qui empêcheront la banalisation des phénomènes de violences en direction des femmes.
- Les actions de prévention et de sensibilisation, le développement de débats entre filles et garçons et de lieux de parole pour les victimes seront encouragés.

- Il peut être envisagé de mener un travail, en amont, de formation et de sensibilisation des porteurs de projets sur ces thématiques (repérage de comportements à risques, travail sur certains stéréotypes, méthodes pour restaurer de la mixité.)

#### **4.5.4 Promouvoir la citoyenneté et l'accès au droit**

En matière de citoyenneté et de participation des habitants aux projets de la commune, différentes instances de concertation ont été créées :

- comités de quartier
- conseil des sages
- conseil consultatif des jeunes

Ces espaces de parole participent pleinement à l'apprentissage et au développement de la citoyenneté. Ils doivent aussi permettre de lutter contre l'insécurité et de poser les bases d'une qualité de vie retrouvée à Bondy.

Seront encouragées :

- Des actions portées par des acteurs locaux favorisant un accès à la citoyenneté et aux droits de tous les habitants et en particulier des jeunes
- Des actions favorisant la participation des habitants et leur implication dans la vie locale et dans différents types de lieux de rencontres et de débats
- Des actions permettant aux habitants une meilleure connaissance de la vie locale, des institutions, de leurs droits et de leurs devoirs
- Les actions menées sur les quartiers inscrits dans le programme de rénovation urbaine

#### **4.5.5 Promouvoir la citoyenneté par les activités culturelles et sportives**

Les activités éducatives culturelles et sportives sont également des moyens d'accéder à la citoyenneté, de connaître les règles de vie en communauté et d'apprendre la solidarité. Elles permettent une ouverture d'esprit, la découverte de cultures différentes, l'ouverture sur le monde extérieur...

Dans ce cadre, seront donc favorisées :

- les actions permettant un accès à la culture pour tous, et notamment pour les publics jeunes et les publics les plus en difficulté et éloignés de la connaissance et de la pratique culturelle
- les actions permettant une initiation et un accès au sport pour tous, aussi bien en club qu'en pratique libre

#### **4.5.6 Promouvoir la sécurité en lien avec le CLSPD**

Pour promouvoir la sécurité, la mobilisation des services publics municipaux sera recherchée pour permettre de lutter contre les incivilités, notamment par un système de réparation quasi immédiat.

Cette intervention est un premier aspect de la politique municipale pour améliorer chaque jour la vie à Bondy et lutter contre le sentiment d'insécurité et les dégradations urbaines.

L'attention des porteurs de projet est également attirée sur la nécessité de travailler sur la sécurité routière notamment par des interventions dans les collèges, afin de faire connaître les règles de circulation et de sensibiliser sur les risques de la route.

Les projets pourront donc s'articuler autour des problématiques suivantes :

- Mobilisation des services publics et des acteurs locaux autour de la réparation des incivilités (accueil de TIG et éléments de formation nécessaire aux tuteurs).
- Education à la citoyenneté et à la sécurité routière.
- Permettre la formation des agents dit de Première ligne dans les services publics notamment à la gestion de la violence



#### **4.5.7 Favoriser l'intégration des populations d'origine étrangère**

Permettre le mieux vivre ensemble c'est construire les outils et se donner les moyens de faire des différences culturelles une richesse pour la ville. Cette multiculturalité implique un investissement des acteurs en faveur de l'intégration.

Cette intégration des populations étrangères et d'origine étrangère passe par la maîtrise de la langue et la connaissance de la société française, mais aussi par notre capacité collective à comprendre l'histoire de chacun, à aider les enfants à se repérer dans leur patrimoine culturel afin de construire leur identité.

Les projets portant sur l'intégration des populations d'origine étrangère pourront s'articuler autour de plusieurs thématiques avec comme priorité l'accès à la formation linguistique :

- Apprentissage sociolinguistique (ASL)
- Amélioration de l'accueil des populations étrangères par la connaissance des règles et des cadres de vie en France
- Travail autour des parcours personnels dans le contexte collectif de l'histoire de l'immigration,
- Médiation administrative, sociale et culturelle notamment par le biais des femmes relais, et des associations
- Lutte contre les discriminations, lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Seront notamment encouragés les projets qui concourent à la dynamisation des initiatives de la COPEC et au développement d'axes novateurs.

Le PDAI (Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères) de la Seine-Saint-Denis est le document de référence qui décline, au niveau départemental, les priorités des pouvoirs publics dans le domaine de l'accueil des populations étrangères primo-arrivantes, signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration. Il a une validité de trois ans.

Le PDAI pour la période 2007-2009 a été élaboré par les différents acteurs intervenant dans les champs de l'accueil et de l'intégration (services de l'Etat, établissements publics, associations et Conseil Général) sous l'autorité du Préfet délégué pour l'égalité des chances, directeur du pôle de compétences «Accueil et intégration des populations étrangères en situation régulière».

Il comporte trois thématiques :

- l'accès aux droits et l'accompagnement social,
- la formation linguistique et l'accès à l'emploi,
- la scolarisation.

Une des actions contenues dans ce plan vise spécifiquement les communes. Il s'agit de la mise en place au niveau local d'un service public de l'accueil des personnes étrangères.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°DPM/ACI1/2005/23 du 13 janvier 2005 relative à la généralisation de l'accueil des primo-arrivants et du contrat d'accueil et d'intégration.

Elle invite les communes à formaliser l'accueil des primo-arrivants :

- en leur présentant les services publics et les interlocuteurs locaux compétents pour les aider dans leur installation et leur insertion sociale et professionnelle ;
- en développant à leur adresse des actions d'information sur l'accès aux droits et aux soins.

## 5. LE PILOTAGE STRATEGIQUE DU CONTRAT.

### 5.1 Les organes de pilotages et les organes techniques.

#### 5.1.1 *Le comité de pilotage*

Le comité de pilotage est coprésidé par le maire ou l'adjoint délégué, assisté du chef de projet CUCS, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. D'après un diagnostic partagé et en cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique. Enfin, il fait l'évaluation de la mise en œuvre du contrat sur l'année n-1, des actions soutenues et des difficultés rencontrées, sur la base d'un rapport d'activités élaboré par le chef de projet. En fonction des résultats de cette évaluation, il fait le choix des inflexions à opérer en termes d'objectifs et d'actions.

#### 5.1.2 *Le comité technique*

Composé d'agents de l'Etat et de la commune (chefs de projet) et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

#### 5.1.3 *Le chef de projet CUCS*

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

### 5.2 Pilotage des volets thématiques

Le pilotage thématique sera structuré autour de réunions thématiques permettant la rencontre et la discussion entre les différents partenaires, ville, Etat (différentes directions DDAS, Education Nationale, DDTEFP, DDJS, ACSé...) et les associations de terrain.

Ces groupes seront l'occasion d'éclairer la réflexion autour de l'appel à projet, des bilans des actions. Ils seront un lieu réel de mobilisation sur un territoire et en direction des populations de l'ensemble des services publics. Ces groupes se structureront autour des axes du Contrat urbain de Cohésion Sociale. Ils seront présidés par l'adjoint en charge du secteur assisté d'un représentant de l'Etat.

De manière plus formelle, pour le suivi du volet éducation, sous la présidence du maire ou de l'un des ses adjoints et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte...

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants nommés par de l'Inspection Académique, les référents de territoire Madame Talamoni, Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur Deny, principal du Collège Jean Zay ou leur représentant et le coordonnateur du Réseau Ambition Réussite et le chef de projet CUCS. Il ne s'agit pas de substituer le CUCS à d'autres dispositifs mais de fédérer à cette occasion les moyens et les énergies<sup>14</sup>

Le pilotage du volet emploi sera assuré par le pilote de charte d'insertion qui est **le Directeur de la Mission locale**, élaborée dans le cadre du dossier de Rénovation Urbaine. Il associera bien entendu l'ensemble des partenaires du service public de l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, et

<sup>14</sup> Circulaire du 11 décembre 2006 (art 3.3) p5.

veillera à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

Le Pilotage du volet « Prévention de la délinquance », sera mené par le CLSPD.

### **5.3 Programmation annuelle et pluriannuelle**

#### **5.3.1 Programmation annuelle**

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, des propositions des différents groupes thématiques et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

#### **5.3.2 Convention pluriannuelle**

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

#### **5.3.3 Engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances**

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacra chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), une somme de 412 300€ destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent. La mobilisation des crédits de droit commun devra être optimale afin de créer les conditions d'un levier à l'action.

## **6. L'ÉVALUATION**

### **6.1 L'importance de l'évaluation**

Une attention particulière sera portée sur le dispositif de suivi et d'évaluation des dossiers présentés.

En effet, l'évaluation est aujourd'hui une phase incontournable de tout projet. Elle permet de mesurer l'écart entre les objectifs fixés et les résultats effectivement atteints. L'objectif est de pouvoir mieux analyser l'impact des actions menées sur les publics cibles et l'efficacité des politiques menées. Elle doit aussi permettre d'adapter et de réorienter l'action d'une année sur l'autre.

C'est pourquoi la construction d'indicateurs d'évaluations communs à chaque thématique doit être développée pour favoriser une cohérence de l'évaluation.

### **6.2 L'évaluation par le chef de projet CUCS**

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat
- Une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- Une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés

### **6.3 Les indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers**

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Taux de réussite au brevet des collèges (par collège) .
- Taux de réussite au Baccalauréat (par lycée).
- Résultats des évaluations à l'entrée en 6<sup>e</sup> (par école)
- Le nombre d'enfants dont la scolarité est effectuée à domicile ou hors des cadres de l'éducation nationale
- Le nombre d'enfants dont la présence dans l'établissement d'affectation n'est pas effective.
- Catégories d'infraction retenues par l'Observatoire national des ZUS

Par ailleurs l'Etat devra fournir les éléments afin de renseigner annuellement les listes des indicateurs nécessaires à l'éclairage du Débat d'orientation Budgétaire et prévus dans l'annexe 1 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003.

#### **6.4 La connaissance des publics**

Les efforts sur l'identification et la connaissance des publics devront être soutenus.

Pour cela, plusieurs informations devront être renseignées.

L'évaluation et le bilan de chaque action devront être accentués notamment grâce à l'affinage des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs.

### 6.4.1 Qui sont-ils ?

	-15 ans	15-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	+ 65 ans
Hommes							
Femmes							
Total							
<b>Quartier 1</b> Noue-Caillet							
<b>Quartier 2</b> Terre-Saint-Blaise							
<b>Quartier 3</b> Les Merisiers							
<b>Quartier 4</b> de l'atré							
<b>Quartier 5</b> Blanqui							
<b>Quartier 6</b> Autres							
Total							
Nouveau public							
Public traditionnel							

### 6.4.2 Comment s'impliquent-ils ?

- nombre de personnes
- fréquence / renouvellement

### 6.4.3 Mise en place d'un dispositif de suivi des personnes dans le temps

- Pendant combien de temps les publics participent-ils aux activités de l'association ?
- Est-ce un investissement durable ou plus ponctuel ?
- Comment évoluent les besoins des personnes et leur investissement dans la structure ?

### 6.4.4 Modalités de « recrutement »

- Comment les publics entrent-ils en contact avec l'association ? (par cooptation, par bouche à oreille, par nécessité, par le biais des enfants, etc.)
- Outre l'identification des publics, les dossiers devront comporter un dispositif d'évaluation permettant à minima d'apprécier les éléments suivants :
  - Nature des réalisations effectuées par rapport à ce qui était prévu,
  - Impact effectif du projet au regard des objectifs qui étaient initialement poursuivis.

## 6.5 L'évaluation par thématique

### 6.5.1 L'évaluation du développement économique

Les Indicateurs d'évaluation pourront être :

- Identification claire des publics ciblés dans le projet
- Nombre des projets de création d'entreprise par des publics prioritaires qui ont abouti et situation au bout de deux ans.

### 6.5.2 L'évaluation de la réussite scolaire en lien avec la famille

- Evolution de la fréquence et du degré d'implication des parents
- Amélioration des taux de réussite scolaire
- Régularité de la participation des enfants aux actions périscolaires
- Evolution sur Bondy, du taux de re scolarisation et taux de fréquentation de l'école de la deuxième chance.

L'évaluation de la réussite scolaire en lien avec les familles s'appuiera également sur les éléments que nous donne l'Education Nationale chaque année, notamment sur les résultats des évaluations internes.

Indicateurs	2007	
	Prévision	Réalisation
Taux d'interruptions prématurés de scolarité dans les collèges situés en ZUS et sur lesquels intervient une équipe de réussite éducative		

### 6.5.3 L'évaluation de l'habitat et cadre de vie

- Participation des habitants à la concertation dans le cadre du P.R.U
- Nombre d'expulsions locatives évitées

### 6.5.4 L'évaluation pour la santé

- Fréquentation des actions de sensibilisation et de prévention santé
- Capacité d'adaptation à la demande et aux besoins spécifiques du public en terme de santé
- 

Indicateurs	2007	
	Prévisions	Réalisation
Evolution de la proportion des professionnels de santé concernés participant à l'ASV		

SANTE	
ratio praticiens médicaux et paramédicaux/5000 habitants	
nombre d'actes de médecins généralistes	
CMU / population totale	
nombre de permanences d'accès au soin	
part du budget santé publique affectée en ZUS	
taux réalisation des prescriptions de soin à l'issue des bilan de santé scolaire	

### **6.5.5 L'évaluation pour la citoyenneté et la prévention de la délinquance**

- Fréquentation des actions
- Autonomie (dans les démarches quotidiennes)
- Suivi de l'intégration des populations (vers l'insertion professionnelle ou l'implication dans la vie collective).

### **6.5.6 L'évaluation de la sécurité**

<b>SECURITE - INDICATEUR DE RESULTATS</b>	année
nombre de crimes et délits	
taux d'élucidation	
nombre d'outrages et violence à agent	
nombre d'incidents scolaires dans collèges	



Fait à Bondy, le 4 juin 2007 en 4 exemplaires

**Pour l'Etat,**

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

***Signé***

Jean-François CORDET

**Pour la Ville de Bondy,**

Le Maire

***Signé***

Gilbert ROGER